

## 176<sup>e</sup> session du Synode

### DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL Mercredi 8 juin 2016 Le Louverain

#### PROCES-VERBAL

---

**PRESIDENCE** M. Yves Bourquin

**VICE-PRESIDENCE** Mme Françoise Ducommun

**Le président** salue officiellement la présence de :

**M. Pierre Borer**, directeur du CSP

**Mme Edith Kessler-Heitz**, Eglise protestante unie de France

**Mme Anne-Christine Pellissier**, conseillère communale du Val-de-Ruz

**Mme Yvena Garraud Thomas**, pasteure célébrant le culte

Pour la presse :

**M. Nicolas Bringolf**, La Vie protestante

**M. Joël Burri**, Protestinfo

**Mme Angélique Kocher et M. Nicolas Friedli**, chargés de l'information et de la communication

**Le président** excuse :

Le Conseil d'Etat

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse

La Conférence des Eglises romandes

**M. Jacques Péter**, président de la Commission de consécration

**43 députés et 5 députés avec voix consultative ont été convoqués : 42 députés (matin) et 44 (après-midi) et suppléants sont présents.**

#### **Ouverture de la session**

A 8h20 **le président** ouvre la 176<sup>e</sup> session du Synode.

**M. David Allisson**, pasteur à la paroisse du Val-de-Travers, prie pour le déroulement du Synode.

Le **président** passe la parole à **Mme Anne-Christine Pellissier**, conseillère communale – éducation, jeunesse et sports, Conseil communal du Val-de-Ruz.

#### **1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:**

a) **Nouveaux députés :** **M. Bernard Pillin**, laïc, paroisse du Joran  
**M. Hyonou Paik**, ministre, paroisse de La Côte

b) **Nouvelle suppléante :** **Mme Juliette Leibundgut**, laïc, paroisse de La Chaux-de-Fonds

❖ **Les élections sont validées**

## 2. Elections complémentaires

- a) **Conseil synodal** (1 laïc) : aucun
- b) **Synode missionnaire** (2 suppléants) : aucun
- c) **Conseil du Fonds immobilier** (1 membre) : aucun

## 3. Rapport de la Commission de consécration (annexe remise en session)

**Le président** invite la candidate à quitter la salle et passe la parole à Mme Delphine Collaud.

**Mme Delphine Collaud** présente Mme Cécile Mermod Malfroy.

Rapport de la commission de consécration :

Cécile Mermod Malfroy, née le 11 mai 1987, mariée.

Après une licence d'histoire de l'art et archéologie en 2008 et une maîtrise d'archéologie en 2009, Mme Mermod Malfroy a obtenu une licence en théologie protestante à Strasbourg en 2011, puis a terminé sa formation universitaire à Genève par un Master en théologie en 2013. Suite à un stage dans la paroisse du Val-de-Ruz durant l'année 2013-2014, elle a poursuivi sa formation pratique par une suffragance dans les paroisses du Joran et de la BARC, ainsi que par des remplacements en EMS.

Personnalité calme et pondérée, mais dotée d'une joie communicative, Cécile Mermod Malfroy est décrite dans les différents rapports et lettres de référence comme ayant le souci du mieux pour tous, la volonté d'aider, d'écouter et de soutenir. Elle a suffisamment de qualités personnelles, de compétences, d'énergie, d'envies et d'esprit d'entreprise qui seront des atouts pour exercer un ministère pastoral.

Pour elle, l'Évangile est élan de vie et elle espère réussir à le retransmettre authentiquement. Elle s'intéresse particulièrement aux familles et jeunes adultes et souhaite cheminer avec eux à travers l'Évangile grâce à un dialogue et des apports bibliques à leurs questionnements.

Mme Cécile Mermod Malfroy a présenté devant la commission de consécration un exposé centré sur Job 19,21-29. Après une mise en perspective historique et une brève exégèse verset par verset, elle décrit la position théologique des « amis » de Job et le refus de Job d'une théologie de la rétribution, puis a proposé des pistes de prédications.

Les membres de la commission de consécration sont unanimes pour dire que l'exposé de la candidate était excellent, avec un développement d'idées clair. La candidate a vraiment tiré profit du texte. Son exposé était complet et solide. D'autre part, elle a su défendre ses positions lors de la discussion.

La commission de consécration reconnaît Mme Cécile Mermod Malfroy digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

❖ Consécration pastorale de Cécile Mermod Malfroy : acceptée par 41 oui et 1 abstention

**Le président** félicite Mme Cécile Mermod Malfroy, lui souhaite la bienvenue dans le collège des ministres et informe que le culte de consécration aura lieu dimanche 23 octobre à Môtiers à 17h30.

**Prière de reconnaissance par Delphine Collaud**

## 4. Evaluation du Programme de législature 2012-2016 par le Conseil synodal

**Le président** précise que cet objet est un peu particulier car il ne s'agit ni d'un rapport décisionnel ni d'un rapport d'information. Normalement selon le règlement général, tout projet amené devant le Synode devrait faire l'objet de deux débats, sauf s'il s'agit d'une information.

Nous allons donc entendre la présentation du Conseil synodal puis il y aura une discussion protocolée au pv et ainsi le Conseil synodal pourra se souvenir et prendre en compte les remarques faites à ce moment-là. Je rappelle que le Synode est maître de sa procédure, donc si tout à coup il apparaissait au Synode qu'il y avait quelque chose d'urgent à dire au Conseil synodal, nous trouverions un moyen de faire en sorte que cela ait valeur décisionnelle. Pour le moment nous considérons que cette évaluation du programme de législature est avant tout une présentation du Conseil synodal et une discussion.

**M. Christian Miaz**, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, CherEs amiEs,

Pourquoi une évaluation d'un programme de législature, alors que c'est du passé? Est-ce un examen avec note ou un passage vers une nouvelle étape?

La première réaction du Conseil synodal en abordant la question de l'évaluation du PL a été :

- comment attaquer cette montagne?
- par quel côté l'aborder?

Il y avait la difficulté supplémentaire : un seul membre d'entre nous était présent lors de l'engendrement et l'accouchement du PL 2012-2016.

Après quelques heures de discussion, il a été évident que nous avons besoin d'une aide. Nous avons demandé à Jean Biondina de nous guider dans cette ascension.

Il nous a proposé de travailler avec les couleurs :

- verte pour ce qui a commencé et qui se poursuit,
- jaune pour ce qui a commencé mais rencontre des difficultés,
- rouge pour ce qui a commencé mais a été arrêté
- stop pour ce qui a été abandonné.

Vous pouvez regarder cette évaluation de différentes manières par exemple :

- en relevant la distance qui la sépare avec ce que vous attendiez d'une évaluation,
- en soulignant les erreurs dans l'évaluation de plusieurs mesures
- en regrettant que les évaluations ne soient pas plus détaillées.

Nous sommes conscients que

- notre évaluation est globale,
- qu'elle contient des erreurs
- et qu'elle peut vous sembler trop positive.

Au-delà des limites inhérentes à toute méthode, nous avons eu beaucoup de joie à gravir l'annexe des mesures du PL 2012-2016 en passant par ce côté de la montagne, par cette vision globale. Elle nous correspond et nous a permis d'apprécier tout ce qui avait débuté. Très vite nous avons ressenti la joie et la beauté que procure cette manière de relire ce qui a été initié dès 2012.

Ainsi ce que nous voulons faire apparaître en premier, ce sont la joie et la reconnaissance pour tout ce qui a été mis en route. Plus que le résultat même, réussite, abandon ou échec, c'est le mouvement initié qui compte et nous réjouit. Que tirer de cette évaluation pour nous aujourd'hui?

Nous retenons :

- le dynamisme introduit par les mesures imaginées par le Conseil synodal en 2011-2012.
- la diversité des mesures ayant permis d'ouvrir de nouveaux champs de travail comme l'évangélisation, les Sinus Milieux, la PMS, Req'EREN, etc.
- l'apport des outils ouvrant de nouvelles pistes de réflexion comme les enquêtes des Sinus Milieux et de la consultation EREN 2012, ou encore comme les rapports des groupes de travail sur la Révision de la Constitution et l'évangélisation.
- le changement du programme de comptabilité et des salaires, la mise en place d'une révision ordinaire par KPMG et enfin la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) en 2016.

En préparant cette évaluation et le nouveau PL, nous avons effectué une petite recherche historique sur les rapports stratégiques et les PL remontant à 1994.

Plusieurs constantes dans la gestion des Conseils synodaux :

- la recherche de l'équilibre financier
- l'offre diversifiée des formations
- le maintien de la présence de l'EREN dans la société
- le soutien aux paroisses

- la recherche d'outils d'analyse et de réflexion permettant à l'institution de répondre à sa mission et d'évoluer en rapport à la fois avec sa mission et ses ressources humaines et financières
- le souci des conditions de travail et de l'accompagnement des employés.

Plusieurs des acteurs du PL 2012-2016 ne travaillent plus dans l'institution et nous tenons à les remercier pour ce qu'ils ont mis en route avec ces mesures.

Notre souhait, c'est que nous puissions, vous membres du Synode et nous Conseil synodal, poursuivre cet élan.

Dans un moment nous aborderons le PL 2016-2020 dans lequel nous retrouverons ces constantes :

- équilibre
- formation
- soutien
- présence dans la société.

Merci de votre écoute.

## Discussion

Le **président** ouvre la discussion en précisant que si dans les interventions qui vont être données plusieurs paroisses adhèrent à une opinion émise, il les invite à le dire formellement ainsi le Conseil synodal saura qu'une opinion est partagée dans le Synode et que ce n'est pas seulement l'opinion d'un seul député. Ce qui a toute son importance étant donné que nous sommes dans une discussion qui n'a pas un véritable cadre décisionnel sur des résolutions proposées.

**M. Jean-Claude Barbezat**, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Monsieur le président, Mesdames, messieurs les députés et conseillers, Au cours de sa préparation le Conseil de la paroisse Val-de-Ruz a étudié avec attention et intérêt l'évaluation du Programme de Législature 2012-2016 proposée par le Conseil synodal.

Exercice difficile, le CS ne s'en cache pas, nous en sommes tout à fait conscients. Difficultés dues au changement de la composition du CS, ce qui a donc nécessité l'appropriation du programme par une nouvelle équipe. A travers le rapport du CS nous ressentons un aspect positif de ce passage.

Le CS a pris le parti d'évaluer à partir du catalogue de mesures formulées en 2012 avec une méthode à trois couleurs que nous avons appréciée. Ainsi c'est une évaluation qualitative plutôt que quantitative qui nous est proposée. La majorité de « vert » (2/3 environ des 90 items) est une indication tangible en observant que, mis en place par l'ancien Conseil, il nous semble que le nouveau a su prendre en main le travail dicté par ce programme et le poursuivre.

A la lecture du rapport : un regret que nous transformons en question : pourquoi l'articulation « mission – vision – valeurs » est-elle occultée ?

Faut-il chercher une réponse implicite dans la présentation du programme 2016-2020 ? Présentation figurant à l'ordre du jour de ce présent synode où l'on retrouve justement « mission – vision – valeurs » qui va reprendre en bonne partie ce qui avait été préparé en 2012 (le vocabulaire change un peu, mais le fond reste !). Ceci semble donc conforter une certaine pérennité dans le fonctionnement de l'EREN. Les mises en œuvre, les réalisations des objectifs vont alors plutôt dépendre des personnalités en place.

En conclusion le Val-de-Ruz est satisfait de ce rapport et adresse ses remerciements au Conseil synodal. Merci de votre écoute.

**Mme Sandra Conne Depazay**, au nom de la paroisse du Joran

Nous remercions le travail du CS. Il est intéressant d'avoir ces éléments visuels qui permettent de voir rapidement où on en est. Toutefois, au niveau des couleurs, ce n'est peut-être pas si favorable, car avec tout ce vert, on pourrait croire que tout est réglé, or, en vert ce sont les chantiers en cours.

Pour un nouveau député, c'est un document très utile, car permet de voir où en sont les différents chantiers.

Nous avons toutefois un regret : le manque d'analyse.

Des conséquences tirées des arrêts des différents chantiers.

Des raisons aux stops en particulier. Par ex. p.18 l'analyse du pourquoi. Nous ne sommes pas contre le fait d'abandonner, mais nous souhaiterions pouvoir lire les raisons. On peut supposer que la raison est le manque de force, mais ce serait mieux de ne pas seulement supposer, cela pour ne pas sur-interpréter.

Une hiérarchisation, car tout n'a pas le même niveau.

Une priorisation des dossiers à continuer qui pourrait faire le lien avec le nouveau PL.

Une analyse qui permettrait de savoir si les priorités du nouveau PL correspondent à ce qui ressort de cette évaluation.

Nous attendions aussi de savoir si globalement nous avons réussi à atteindre l'esprit du programme de législature précédent.

Le but de cette analyse serait de permettre de vérifier si nous avons tous la même lecture du passé qui est encore présent et si tout le monde valide.

Merci de votre attention.

**Mme Véronique Frutschi-Mascher**, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds

Je remercie le Conseil synodal pour ce rapport que nous avons aussi bien apprécié et je me réfère aux deux personnes qui viennent de parler pour ne pas avoir besoin d'allonger. Nous avons aussi apprécié les couleurs utilisées. J'aimerais relever un point de détail à la page 13 au niveau innovation et développement, en vert il est dit que la Responsable des Services Cantonaux mène une activité de veille pour ce genre d'événement, mais on aurait apprécié avoir des exemples concrets. Et par rapport au stop concernant l'enquête menée auprès des entreprises sans intérêt pour une telle offre, on s'est demandé si le manque d'intérêt est dû aux coûts et qu'on pourrait supporter une partie des coûts ou est-ce plutôt une raison éthique, quelque chose qu'on ne peut pas demander à une Eglise ?

**M. David Allisson**, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Les généralités de ce que je vais dire ont été discutées dans la préparation du Conseil paroissial et je vais relever un ou deux points précis qui m'engagent plus personnellement.

Un petit bémol pour la paroisse du Val-de-Travers par rapport à la quantité de vert dans l'évaluation proposée. Par rapport à un certain nombre de préoccupation et d'exemples précis, il nous semble que ce n'est pas le même vert partout, certains verts tirent vers l'orange. Un exemple, p. 16, sur la mise en valeur des locaux paroissiaux ou temples qui sont susceptibles de favoriser la visibilité de la vie communautaire, voire créer de nouveaux espaces, ce qui est dit concernant les Valangines est vert mais par contre nous avons des échos, y compris par la presse, que l'ampleur de la tâche en cours pour la Chaux-de-Fonds mériterait que ce vert soit nuancé pour souligner et encourager l'immense travail qui est encore en perspective.

En mode généralité, il y a quelques points de préoccupation et remarque qui se situent entre l'évaluation de ce Programme de Législature et les attentes par rapport au prochain. Par exemple concernant les finances, le taux d'imposition cantonal a baissé, ce qui signifie que des montants moins élevés sont calculés pour la contribution ecclésiastique, donc cette partie-là de la mesure correspond à un vert car c'est ce qui s'est passé mais de nouveau cela tire vers l'orange car un des effets escomptés de cette situation est de pouvoir fidéliser et augmenter la proportion du paiement de la contribution suite à cela or on a pu lire dans les documents que le taux de la contribution baisse lui aussi. Le nombre de protestant diminue, la pénurie pastorale n'a pas changé, même si pour l'EREN les postes sont actuellement pourvus, mais le nombre d'étudiants en théologie laisse penser que la situation deviendra préoccupante. L'impression est donc que le vert est un peu trop éclatant.

En p.13, sur l'assistance spirituelle dans des crises personnelles personnelle, la marque est verte pour la formation ASPUR. Je suis la personne qui intervient dans le service de garde mais je dois préciser que l'UNIP (unité neuchâteloise d'intervention psycho-sociale), service de garde qui intervient dans des situations de crise, deuil par mort violente, accident, incendie, mais n'intervient pas dans les situations de crises personnelles et de violences domestiques, donc cela ne répond pas à cette question du programme de législature (sur internet : unip neuchâtel pour la description de cette unité).

En p.17, renforcer les plates-formes existantes, la plate-forme catéchèse adultes vient de démarrer avec Réforme 2017, on aura tout à l'heure des informations plus détaillées sur ce qui se prépare mais je ne suis pas tout à fait convaincu de dire que par ce groupe de travail la plate-

forme catéchèse adultes est en route. Oui on a été réuni en tant que responsables paroissiaux de formation d'adultes mais le groupe fonctionne comme un groupe projet et devrait arrêter son activité après l'évaluation des événements de 2017. Donc le Conseil synodal devra veiller que ce groupe, ou un autre groupe, poursuive l'activité en tant que plate-forme de catéchèse d'adultes.

**Le président** demande s'il y a quelque chose qui est demandé plus formellement au Conseil synodal, telle qu'une proposition paroissiale car ce rapport est une évaluation. Est-ce que le Synode considère que cette évaluation, avec les remarques faites, est en ordre ou est-ce que le Synode aimerait signifier encore quelque chose au Conseil synodal ?

**M. Florian Schubert**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'aimerais revenir sur le point des conditions de travail. D'un côté, le Conseil synodal a repris la question du désenchevêtrement de la situation logement – fonction et salaire qui était aussi dans ce bloc qui a été rejeté en 2014, et d'autre part vous n'avez pas continué à améliorer le pouvoir d'achat des salariés de l'EREN. Ma demande est qu'on ne se retrouve pas dans une situation où au final notre niveau de vie baisse. En effet si les loyers augmentent mais pas les salaires, le niveau de vie baissera. Comme ces deux points étaient dans le même bloc qui a été rejeté en 2014, et maintenant seul un est repris, je voulais vous faire part de mes remarques avant qu'il ne soit trop tard.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Merci beaucoup pour vos différentes remarques. Pour le prochain programme de législature et la prochaine évaluation, le Conseil synodal reprendra probablement vos différentes remarques, en particulier sur les analyses des conséquences de l'arrêt, de l'abandon de certaines mesures. C'est vrai que nous pourrions reprendre cette question et donner des informations un peu plus claires. La question est de savoir si on a atteint l'esprit du programme de législature précédent. Il faudrait avoir des mesures plus claires durant ces quatre prochaines années ; de même qu'il faut voir comment nous allons nous-même prendre en compte cette remarque par rapport aux différentes mesures que nous allons vous proposer dans un moment. Comment avoir des indicateurs réguliers sur le suivi des projets, des mesures. Un élément difficile que nous avons rencontré, du fait que nous n'étions pas tous là au départ, a été de savoir comment ont été réalisées les différentes mesures. Pour le prochain programme de législature il faudra que nous puissions aussi mettre ces indicateurs en place.

Concernant les remarques sur les précisions, comme toute évaluation, c'est vrai qu'il y a des erreurs. Nous allons essayer de les corriger. Un point important est la plate-forme catéchèse d'adultes. Avec le départ à la retraite d'Elisabeth Reichen, ce sera une question importante à reprendre pour la suite.

Finalement, le souci des conditions de travail des employés de l'EREN est une mesure qui reste obligatoire pour le prochain programme de législature.

## **5. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Comptes et Bilan 2015**

**M. Pierre Bonanomi**, rapporteur

Un rapide coup d'œil sur nos finances révèle que nos comptes sont équilibrés et que notre bilan est sain. Par contre, le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le volume financier de notre activité, affiche un repli par rapport à l'année précédente. Ce n'est pas nouveau, il en est ainsi chaque année. Cette évolution est parallèle au nombre de protestants dans le canton. Depuis que je suis membre du Conseil synodal, ça fait 9 ans, le nombre de protestants a reculé de 19%. C'est logique : Chaque fois qu'une personne meurt dans le canton pour raison d'âge, il y a de fortes chances qu'elle soit protestante. Par contre, quand quelqu'un vient s'installer dans le canton, cette personne est plutôt catholique, d'une autre religion, ou encore sans confession. En plus, les enfants qui naissent chez nous sont sans confession, jusqu'au moment où eux-mêmes ou leurs parents décident d'inscrire la confession auprès du contrôle des habitants. L'inscription au moment de la naissance ne sert à rien, pour des raisons d'autorité sur les données civiles. Cette donnée se perd. Le résultat est inéluctable. Mais il serait faux de se culpabiliser ou de vouloir inverser la tendance. Ce qui importe, ce n'est pas la taille de notre Eglise, mais sa qualité, son

enthousiasme, son engagement pour le peuple neuchâtelais, comme nous l'entendrons dans la présentation du programme de législature. A propos de l'inscription de la confession des enfants, nous allons prochainement entreprendre une action avec les catholiques pour encourager les parents à inscrire la confession de leurs enfants auprès du contrôle des habitants.

Tout ceci n'empêche pas que les efforts pour maintenir nos effectifs ont été nombreux ces dernières années. Autant au niveau de l'évangélisation que des recettes financières. Lorsque j'ai commencé au conseil synodal, on terminait la mise en œuvre de la vision qui s'intitulait « Vers un nouvel élan de vie ». Au niveau des finances, dans le groupe GPRA, on prenait contact personnellement avec certaines personnes pour les encourager à s'acquitter de leur contribution ecclésiastique. Aujourd'hui, les efforts se poursuivent, les paroisses passent en mode Evangélisation et les mesures financières s'intensifient encore, notamment dans le secteur immobilier.

Regardons quelques détails dans les comptes. Par exemple la contribution ecclésiastique des entreprises, que nous appelons personnes morales dans nos comptes. Cette dernière a subi un recul marqué en 2015. La facturation se fait normalement en novembre, et il a suffi d'un petit retard pour qu'une partie des versements tombe sur 2016 au lieu de 2015. Il s'agit d'environ Fr. 100'000.- qui manquent en 2015 et feront profiter l'exercice 2016. Il faut savoir aussi que le taux d'imposition des entreprises du canton a baissé, du fait de la réforme fiscale. Il va encore baisser, pour une dernière fois, en 2016. En plus, les bénéfiques des entreprises ont fortement diminué en 2015, ce qui a aussi eu un effet négatif sur la contribution ecclésiastique. Tout ceci explique le recul des contributions de la part des entreprises.

Je profite de répondre à quelques questions qui ont été posées en paroisse.

Depuis 2012, les paroisses paient un loyer pour les locaux paroissiaux, ceux qui appartiennent à la caisse centrale bien évidemment. Avant 2012, elles ne payaient pas de loyer. Par contre, elles devaient financer pour moitié les rénovations de cures, et intégralement l'entretien et rénovations des locaux de paroisses. Dès lors la question se pose si, avec le nouveau système, les paroisses y ont gagné ou si elles y ont perdu. Alors voilà les chiffres : La somme des loyers pour les locaux de paroisse se monte à Fr. 117'540.-. Ceci représente environ 7% du total des loyers encaissés que vous trouvez dans les comptes. Si nous étions restés dans l'ancien système, les paroisses auraient dû participer aux frais de rénovation, ce qui aurait représenté un total de Fr. 277'626.-, donc beaucoup plus que les loyers qu'elles paient actuellement. Donc globalement on peut donc dire que les paroisses s'en sortent mieux.

La question a aussi été posée en quoi consiste l'action bordereau pour tous. Il s'agit en fait d'une lettre, que nous avons envoyée en automne 2013, puis une nouvelle fois en 2015, adressée à toutes les personnes protestantes qui ne cochent pas leur confession sur leur déclaration d'impôts. Il s'agit d'une dizaine de milliers de personnes. On leur écrit pour les motiver à mettre la coche, et pour leur dire combien il est important de soutenir l'EREN. Finalement, il y a au bas de la lettre un bordereau qu'ils peuvent utiliser pour faire un don, s'ils le souhaitent. Vous avez vu dans le rapport annuel que les dons qui nous sont parvenus par ce moyen se montent à Fr. 25'000.- pour 2015. Deux ans auparavant, la même action, qui était alors nouvelle, avait rapporté un montant nettement supérieur.

Finalement, plusieurs personnes se sont interrogées sur la signification de la réserve pour événements spéciaux. Il s'agit en fait d'un terme technique, qui nous a été prescrit par notre réviseur KPMG. Lorsqu'on parle de réserve, on s'imagine qu'on va l'utiliser un jour, comme l'écureuil qui fait des réserves, qu'il utilise en hiver. Mais ici, ce ne sera pas le cas. En effet, l'utilisation de la réserve est limitée à des situations spéciales, comme le précise le terme de la réserve. Il peut s'agir par exemple d'un coup dur financier dont on sait qu'il est passager. Un autre terme technique que vous avez rencontré est celui des débiteurs douteux. Non, il ne s'agit pas de personnes douteuses qui figureraient parmi nos débiteurs, c'est tout simplement un terme technique qui désigne le risque de défaut de paiement lié à la somme des débiteurs de la caisse centrale.

**Mme Barbara Weiss**, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, conseillères et conseillers synodaux, honorables invités, chers amis, Comme chaque année, la CEG a rencontré le comptable de l'EREN, M. Christophe Brügger et M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal en charge des finances de l'EREN. Et ceci dans le cadre de sa mission qui lui a été confiée par le Synode.

Nous avons saisi cette occasion pour étudier, examiner, analyser les comptes et le bilan 2015 de l'EREN. Nous leur avons posé plusieurs questions relatives au déficit de CHF 91'389.61 que présentaient les comptes.

Toutes nos inquiétudes ont été dissipées par les réponses obtenues de nos deux experts et nous avons le réel plaisir de les partager avec vous aujourd'hui.

Les points suivants ont retenu notre attention :

- Les services cantonaux – Aumônerie (p.10)

Nous avons constaté une augmentation vertigineuse des frais de déplacement (point 8). De CHF 300.-, ils passent à CHF 7'566.35. Soit une variation de plus de CHF 7'000.-. Une explication rassurante nous a été donnée que voici en substance : Ces frais englobent ceux de trois personnes sur deux années (2014 et 2015). Ceci étant dû au retard avec lequel ces frais ont été présentés.

- Les frais de location sont en augmentation

L'augmentation des frais de location concerne en grande partie les bureaux de l'EREN au Faubourg de l'Hôpital. Cette augmentation est due au renouvellement du personnel, surtout le personnel de conciergerie. C'est ce qui explique la variation de CH 10'489.70 par rapport au budget 2015.

- L'aumônerie des EMS

Le problème de l'apport financier des homes n'a pas favorablement évolué. D'où la même question : les EMS mesurent-ils l'importance de la présence d'aumôniers dans leurs établissements ? Réalisent-ils que leurs pensionnaires ont besoin de nous ? De notre côté il est évident que ce besoin est indéniable, mais comment continuer à y répondre sans leur soutien financier ?

- La réserve d'événements spéciaux

Une réserve de fonds dénommée : réserve d'événements spéciaux a été créée en remplacement de deux anciennes réserves, à savoir : la réserve immobilière et la réserve pour rénovation des cures. Cette toute nouvelle a pour but d'aider à mieux gérer les futures conjonctures. La CEG a été rassurée par l'affirmation que cette dernière ne servirait pas à couvrir des charges. Ce qui pour nous est une bonne chose.

- L'excédent des charges des comptes 2015

Les comptes 2015 présentent en apparence une perte de CHF 91'389.61 (p.3). Nous avons été rassurés par M. Christophe Brügger et par M. Pierre Bonanomi que cette perte n'est pas en soi inquiétante au regard des recettes transitoires (entrées réjouissantes émanant de certaines contributions ecclésiastiques et de certaines entreprises qui n'ont pas été prises en compte dans ce bilan). Ainsi, si l'on tient compte de ces entrées non comptabilisées, les comptes 2015 de l'EREN peuvent être considérés comme bénéficiaires.

Pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, conseillères et conseillers synodaux, chers invités, la CEG remercie le Synode dans son ensemble pour la confiance qu'il place en elle et félicite le Conseil synodal pour son travail rigoureux et efficace et pour la disponibilité dont il fait preuve. Les remerciements de la CEG vont également à l'endroit de M. Christophe Brügger, comptable de l'EREN et de M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, pour leur travail. La CEG n'oublie pas le travail remarquable de la société KPMG. Pour terminer, nous recommandons au Synode d'accepter les comptes et le bilan 2015 qui lui sont soumis. La CEG reste attentive aux préoccupations qui seront évoquées dans le débat qui va suivre. Une pensée particulière pour notre collègue Mireille Donati, membre de la CEG, qui rencontre ces derniers temps des soucis de santé. Messieurs Christophe Brügger et Pierre Bonanomi se font la joie d'apporter un additif s'il y a des questions. Merci pour votre aimable attention.

Discussion sur l'entrée en matière

**Mme Sandra Conne**, au nom de la paroisse du Joran



Je prends la parole à la place de Gilles de Reynier qui n'est pas encore arrivé et je lis ce qu'il a préparé sur la base de la discussion du Conseil paroissial lors de la préparation du Synode.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le Joran remercie le Conseil synodal et son service financier ainsi que la commission d'examen de la gestion pour la présentation des comptes 2015 qui sont meilleurs que ceux budgétés. Certes, le résultat est déficitaire, mais ce déficit est inférieur à CHF 100'000.- alors qu'il était budgété au-dessus de CHF 400'000.-. Nous saluons l'effort fourni afin de continuer à maîtriser les dépenses qui ont diminué en 2015 de CHF 115'000.- par rapport à celles de 2014.

En ce qui concerne les produits en revanche, la situation est problématique. En effet, nous constatons une baisse globale de CHF 833'000.- sur les rentrées qui proviennent de la contribution ecclésiastique des personnes physiques et des personnes morales, des versements directs des personnes physiques et des personnes morales. Ce résultat médiocre ne doit absolument pas se reproduire et il s'agit de redoubler les efforts auprès des contribuables et surtout auprès de leurs mandataires fiscaux. Il est essentiel de renouveler la démarche du bordereau pour tous et il faut envisager de solliciter plus directement des legs et des dons de la part des paroissiens qui peuvent se le permettre. Une intervention appuyée auprès de l'association des fiduciaires, éventuellement à l'occasion de l'assemblée générale de cette association ou des journées sur la fiscalité neuchâteloise qui se déroulent sous l'égide du service des contributions à la fin du mois de janvier à l'Hôtel des Endroits à la Chaux-de-Fonds pourrait se justifier.

L'idée consiste à sensibiliser les mandataires fiscaux sur le travail social, diaconal et spirituel effectué par l'EREN et les deux autres Eglises reconnues afin que ceux-ci sollicitent des instructions auprès de leurs clients en vue de payer leur contribution. Il en va de même pour les mandataires et les administrateurs des personnes morales dont la contribution ecclésiastique est tout aussi essentielle.

Les dons et legs (plus de CHF 221'000.-) ont heureusement tempéré la baisse de la contribution. Quant aux revenus immobiliers, ils sont en augmentation et c'est réjouissant (plus de CHF 180'000.-). Le Conseil synodal ou la commission d'examen de la gestion sont invités à rencontrer le mandataire de l'EREN, GECO FONCIA au minimum une fois par année par exemple, au mois de mars afin de faire le point sur la gestion du patrimoine immobilier à savoir sur les locaux vacants, les loyers impayés, la trésorerie à disposition de la régie immobilière et sur les transformations planifiées voire également sur les hypothèques (CHF 9'000'000.-). A propos des hypothèques, il s'agit de profiter des taux historiquement bas pour conclure un maximum de taux fixes à long terme. A titre d'exemple, j'ai constaté hier sur internet que l'immeuble des Rochettes à Boudry présentait trois logements vacants depuis plusieurs mois.

Pour terminer avec les recettes, j'ai constaté qu'en 2015, la contribution ecclésiastique avait rapporté un peu plus de CHF 5'000'000.-, les dons et legs un peu plus de CHF 700'000.-, le subside de l'Etat CHF 800'000.- et les immeubles CHF 1'000'000.- soit un total de 7'500'000.-. En % cela donne 67% des recettes qui proviennent de la contribution, 10% des dons et legs, 11% du subside de l'Etat et 12% des immeubles.

Au bilan, plusieurs adaptations importantes ont été apportées par rapport aux années précédentes. Elles sont expliquées en page 23 mais sont relativement complexes à comprendre si bien qu'il me paraît judicieux que la commission d'examen de la gestion se penche sur cette nouvelle présentation du bilan pour l'expliquer au synode de l'année prochaine au moment de l'examen des comptes. En effet, à titre d'exemple, on constate des provisions pour CHF 9'200'000.-, des réserves pour CHF 6'700'000.-, des fonds étrangers sous gestion pour CHF 6'400'000.-, des résultats reportés et des réserves pour CHF 5'200'000.-. On constate à l'actif des immeubles pour une valeur comptable de CHF 20'000'000.- et au passif des hypothèques pour CHF 9'000'000.-.

A la première lecture, j'arrive à la conclusion que l'EREN dispose de fonds propres et de réserves et que son patrimoine est sain mais il me paraît judicieux que la commission d'examen de la gestion compare le bilan au 31 décembre 2015 avec celui au 31 décembre 2005 en apportant ses commentaires sur l'évolution du patrimoine immobilier et mobilier de l'EREN.

Cela étant, le Joran acceptera les comptes 2015 et en donnera décharge au Conseil synodal.

**M. Pierre Bonanomi**, conseiller synodal

Les mandataires fiscaux, nous les avons en point de mire depuis toujours. Avec les catholiques nous veillons à ce que les autorités du canton, donc le fisc, lors de la réunion annuelle de la chambre du commerce avec les fiduciaires, mentionnent cette problématique de mettre la coche pour signaler sa confession dans la déclaration d'impôts, pour les personnes privées. Je vais téléphoner à M. Gilles de Reynier très prochainement pour voir ce qui peut être fait en plus. En ce qui concerne Geco Foncia, l'entreprise qui gère l'exploitation de notre parc immobilier, nous la rencontrons quatre fois par année (nouveau nom : Domicim). Effectivement nous devons surveiller que le travail se fasse correctement. A Boudry par exemple, on a constaté que seulement un seul des appartements est resté longtemps vacant. Comme nous n'avons pas réussi à le louer, nous avons pris la décision ensemble de baisser le loyer pour qu'il trouve preneur. Jusqu'à présent Domicim répond bien à nos demandes à notre satisfaction. Concernant les taux hypothécaires, notre comptable Christophe Brügger se démène régulièrement avec les banques pour obtenir les meilleurs taux, malheureusement ils ne sont pas encore négatifs !

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

**Le président** tourne les pages des comptes les unes après les autres.

**M. Johann Robert**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

En p.19, on a constaté dans les comptes, en 2014, des attributions aux réserves et en 2015 également pas mal de mouvement, de réattribution des réserves et ma question est de savoir si c'est terminé, si on est arrivé à une situation stabilisée. Ma deuxième question concerne la réserve pour événements spéciaux qui a été créée cette année. Elle est prévue pour les événements externes imprévisibles, mais est-ce qu'on a fixé des règles pour utiliser cette réserve ?

**Mme Karin Phildius**, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

On est content qu'il y ait eu un rectificatif car les chiffres concernant pour les Hautes-Joux étaient totalement faux, merci.

**M Pierre Bonanomi**, conseiller synodal

Concernant les mouvements dans les réserves, on a certainement terminé, on a dû le faire sur recommandation de KPMG car la répartition qu'on avait jusqu'à présent n'était pas tout à fait conforme aux règles en vigueur. Il n'est pas exclu que des besoins nouveaux se présentent mais c'est probablement terminé. D'autre part, on va effectivement devoir fixer des règles pour l'utilisation de la réserve pour événements spéciaux. C'est en suspens.

#### Résolution

Le Synode accepte les comptes et bilan 2015 et en donne décharge au Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

## **6. Rapport n° 2 du Conseil synodal : rapport d'activité**

**Le président** informe qu'il y a des pages supplémentaires sur les explorations théologiques qui ont été distribuées.

**Mme Antoinette Hurni, rapporteur**

Monsieur le Président du bureau du Synode, Mesdames et Messieurs les députés, Comme vous avez pu le constater, le rapport d'activité 2015 a changé, dans son format, dans son allure, dans son esthétique, par rapport aux éditions précédentes. Pourquoi ?

Chaque Conseil synodal marque son époque en prenant des mesures plus ou moins importantes et plus ou moins différentes de ceux qui l'ont précédé. Se démarquer signifie s'affirmer. Un changement, surtout formel, n'est en aucun cas une critique des productions précédentes. Il est normal et légitime d'apposer sa marque sur son action. C'est ce que le Conseil synodal actuel a voulu signifier, en prenant, notamment, la décision de diminuer les coûts des produits fabriqués, dont font partie le site web et le rapport d'activité. Je suis personnellement fière et satisfaite que mon « département » - la communication - puisse participer à cet effort d'économie de manière très concrète en faisant sien le projet du Conseil synodal de mettre moins de moyens sur les coûts de ce qui se rapporte au passé, pour porter son effort sur l'avenir.

Cela tient compte d'une stratégie qui se veut confiante et constructrice. Et cette simplicité de présentation dans le rapport - produit maison - correspond à celle prônée par la Réforme et dont les événements vont ponctuer l'année 2017.

En aucun cas, il ne s'agit d'un jugement de valeur sur de précédents rapports. Preuve en sont les rapports d'activité 2014 et 2013, également nôtres et réalisés selon le mode antérieur, audacieux, artistique et design. C'est cette année seulement qu'une réflexion plus profonde sur le sens et l'objet Rapport d'activité a conduit à un changement.

Entièrement réalisé par nos responsables de la communication - dont je salue le savoir-faire et l'engagement - le travail interne que ce rapport a nécessité est élevé, tout comme l'économie ainsi obtenue.

Ce rapport, globalement bien accueilli par les paroisses, c'est d'abord le vôtre, Mesdames et Messieurs les députés engagés à divers titres sur le terrain. Il montre la diversité de vos activités : un patchwork de conférences, de voyages, de soupes au fumet d'œcuménisme, d'animations ciblées jeunesse, de musique du monde et de bénévolat généreux.

L'image générale qui se dégage de notre ouvrage récapitulatif, c'est l'optimisme et le succès : les activités sont suivies, les innovations plébiscitées, les méditations appréciées.

Les longueurs des rapports sont différentes. Pourtant, chaque texte affirme la complémentarité des activités : prenons la page 17 : sautent aux yeux, dans les différents paragraphes les mots : - retraite – fête – voyage – catéchèse.

Nous n'avons pas donné de consignes sur la longueur et vous avons laissé cette liberté, pour vous laisser exprimer votre bonheur d'écrire selon vos personnalités.

A propos du bonheur d'écrire, l'un d'entre-vous m'a fait part de sa perplexité face à une consigne : pourquoi interdire l'usage du passé composé ?

A me pencher sur tous les rapports, j'ai dû me résoudre à l'évidence : cette interdiction est transgressée dans tous les textes : p. 11 : nous avons accueilli une stagiaire. Or, en effet, cette phrase n'est pas tournée vers le passé : elle débouche sur une réalité qui demeure (la stagiaire a grandi du bénéfice de cet accueil) et surtout sur un futur possible et envisageable (si « nous avons accueilli une stagiaire, c'est que nous pouvons le faire, et que nous aurons le bonheur de le faire encore »).

Force donc est de constater que ce passé composé, pas loin d'être plus-que-parfait pour exprimer une action achevée et réussie, s'ouvre sur un futur engageant. Vous pouvez donc, chers rédacteurs de textes, être absous du péché de désobéissance, et je prends l'initiative de lever cette interdiction.

Le rapport d'activité est **illustré**. Avec du solide : au fil des pages, s'offrent au regard curieux des photos de temples, des schémas, des portraits, des ruches bouillonnantes de travail. L'illustration de la page de garde fait la part belle à l'imaginaire de chacun et aux références bibliques : un arbre séculaire - le vieux tronc d'Israël, selon un cantique qui nous est cher. Mais cette fois, l'arbre est vu du dedans : du bois qui sent la forêt, qui craque et qui résiste, et dont les cernes dévoilent les points forts et les points faibles d'une année qui passe, comme le fait un rapport d'activité. Du bois dont on fait nos charpentes. Du bois dont on se chauffe. Des fissures, oui, mais l'ensemble reste cohérent, comme nous tous, reliés les uns aux autres par la sève de nos convictions.

J'aimerais encore vous remercier de l'accueil que vous avez réservé en paroisse à ce rapport : de l'intérêt, de l'attention, et, par-delà quelques remarques constructives, une bienveillance critique.

Ce document est à usage **interne**. Une plaquette de présentation de l'EREN suivra, destinée aux visiteurs, à la presse, à l'extérieur. Elle pourra être distribuée largement et sera valable au-delà de la pure année comptable. Comme cela se fait dans les entreprises, mais avec les spécificités

qui sont les nôtres, et dont je vous remercie d'être les ambassadeurs/rices. Il y a ainsi un désenchevêtrement des objectifs dévolus aux précédents rapports, ce qui nous paraît plus clair, plus direct, mieux ciblé. Merci de votre écoute.

**Mme Bénédicte Gritti-Geiser**, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Dans le rapport annuel d'activité pour l'année 2015 vous aurez déjà pris connaissance en page 8 de quelques observations générales de la CEG sur l'année écoulée. Nous n'y reviendrons pas. Ce qui fait l'objet d'étude à présent de ladite commission est le rapport en lui-même. La CEG s'est ainsi penchée sur ce rapport fort différent des années précédentes et se propose de partager ses remarques et impressions le concernant.

Tout d'abord, du point de vue de la forme. Ce rapport est long, voire très long ! Et la police choisie, bien que très lisible et élégante, peut paraître vieillotte. Cependant, elle a effectivement l'avantage de faire preuve de sobriété comme l'avancait Madame Hurni dans son éditorial.

Le format du rapport quant à lui permet d'avoir des textes et une présentation plus aérée, ce qui pour la lecture est non négligeable. En effet, au regard des rapports passés, l'effet visuel paraît moins compact bien que dense, et il est plus facile de s'y déplacer puisque le texte défile de pages en pages et non pas de colonnes en colonnes, ce qui pouvait parfois donner l'impression d'un jeu de piste.

En revanche, pour ce qui est des images et de la partie illustrative, la CEG regrette qu'une place plus grande n'ait pas été accordée à la réalité de notre Eglise en situation. En effet, les images, bien que trop peu nombreuses, illustrent bien les différents points abordés mais ne reflètent pas le travail accompli par des personnes bien réelles dans leurs tâches tout aussi réelles.

Enfin dernières remarques concernant son aspect, il est très agréable au toucher. Il est donc plaisant de l'avoir en mains et de le reprendre en mains. Et la manière dont il est relié en fait un bel objet. A titre privé j'ai aimé en tourner les pages.

Passons maintenant à quelques remarques concernant son contenu.

Ce rapport est riche autant en articles qu'en points de vue. Et nous soulevons la transparence, l'honnêteté et la franchise qui le qualifient du début à la fin.

Bien plus étoffé que les années précédentes, il donne un aperçu d'activités foisonnantes de notre Eglise. Le tour d'horizon est complet et permet à tout un chacun de réaliser l'ampleur de ce qui se vit au sein de notre institution.

Nous rendons visite au Conseil Synodal, traversons chacune de nos paroisses, visitons les chantiers synodaux, accompagnons les personnes en souffrance en empruntant les nombreux couloirs de l'Aumônerie, buvons un café au Faubourg de l'Hôpital en bonne compagnie, séjournons dans les communautés et fondations, assistons aux nombreuses commissions et conseils de Fonds et j'en passe.

Bref, désormais tout est dit noir sur blanc, avec quelques touches de gris et de bleu.

La CEG salue donc cet effort de montrer l'EREN dans toute sa grandeur.

Cet événement est d'autant plus marqué par le fait que les rapports sont tous signés par les acteurs du terrain. Et si plus haut nous mentionnions l'absence de photos révélatrices, nous soulignons l'effort de mettre des visages sur les activités accomplies et les engagements remplis. Chaque domaine s'incarnant ainsi dans des personnes connues et reconnues remises chacune dans leur contexte.

Pour finir, la CEG souhaiterait encore vous faire part de ses quelques interrogations.

L'éditorial mentionne déjà les rapports à venir et que ceux-ci répondront au même critère que le présent, à savoir la fonctionnalité.

Dès lors, la CEG se pose la question de savoir s'il est nécessaire de donner une telle ampleur à ce rapport chaque année. N'est-il pas trop ambitieux que de vouloir entrer pareillement dans le détail chaque année ?

Un travail d'une telle envergure ne pourrait pas se justifier seulement tous les 4 ans ?

Dans un même mouvement que présenté dans l'éditorial, nous pourrions reprendre l'idée du passé – avenir. Un rapport d'une telle ampleur pourrait ainsi faire le point sur une législature qui s'achève pour en ouvrir une nouvelle. Cela permettrait non seulement de faire le point sur le chemin parcouru durant les 4 ans passés mais permettrait aussi aux nouveaux députés d'avoir un aperçu relativement complet de l'EREN et de son travail et implication tant au niveau religieux et social que paroissial, cantonal, romand et suisse, et cela en début de mandat.

Pour quelle raison proposer un rapport allégé entre deux sans vouloir toutefois le rendre minimaliste ? Parce que la CEG n'est pas certaine qu'il y ait matière à le faire si détaillé chaque année. Il est des secteurs qui doivent faire l'objet d'un rapport annuel détaillé, comme les projets cantonaux qui n'ont pas encore trouvé leur assise, comme le travail du Conseil synodal et du Secrétariat Général ainsi que celui des Ressources Humaines et le suivi des démarches que chacun aura entreprises. Mais d'autres secteurs comme les centres cantonaux peut-être, ou encore les paroisses, les fondations ou Fonds pourraient s'aventurer dans des répétitions qui à la longue risquent de remplir de vide certaines pages qui deviendraient alors paradoxalement trop lourdes. De plus, ne serait-ce pas encore prendre le risque de noyer des pages importantes et exemplaires dans un flot d'informations à la teneur moins élevée ?

Il va sans dire que tout cela est laissé à l'appréciation du Synode et du Conseil Synodal.

En conclusion, la CEG félicite et remercie vivement toutes les instances et toutes les personnes qui se sont attelées à la mise sur pieds de ce rapport.

Elle remercie encore chacun et chacune d'entre vous pour son écoute et vous souhaite un bon synode.

Discussion sur l'entrée en matière

**M. Jean-Claude Barbezat**, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, Dans la paroisse Val-de-Ruz nous avons eu un plaisir certain à parcourir, et même mieux, à lire et explorer ce rapport d'activité 2015. La présentation, même si elle est un peu moins luxueuse que précédemment, est de qualité tout à fait satisfaisante ; et comme ça coûte moins cher, c'est tant mieux.

Le contenu est très complet en tout ce qui touche à l'EREN, que ce soit son noyau ou ses périphériques. On a l'impression d'un document exhaustif sur toutes les instances de l'EREN : secrétariat, conseils, synode, services, commissions, fondations.

Petit bémol : on aurait souhaité y lire aussi quelques mots de la Communauté des sœurs de Grandchamp, ainsi qu'un rapport du COD (centre œcuménique de documentation).

De façon générale, les difficultés ne sont pas occultées que ce soit aussi bien de la part du CS que des paroisses. Côté regret : dans un tel rapport, que liront aussi d'autres personnes que les députés, il aurait été souhaitable que les comptes soient accompagnés de quelques commentaires « politiques » ; la page 78 ne donne que les résultats chiffrés et encore le bilan en est absent. Les pages 64-65 quant à elles sont bienvenues mais ce sont des pages techniques sur l'organisation et l'établissement des comptes.

Autre regret ou plutôt une suggestion pour l'avenir : une page conclusion qui terminerait le rapport avec une apparence qui pourrait être du style « 2015... tremplin pour 2016 » ; ce serait une manière, disons engageante, de terminer la lecture du document.

Que ces quelques remarques soient bien comprises dans un esprit constructif ; globalement, la satisfaction de la lecture du présent document est bien tangible et nous adressons nos remerciements au CS et à tous ses collaborateurs.

Et maintenant, en mon nom personnel, je rejoins la CEG lorsqu'elle considère l'ampleur du document qui peut être un danger à être répéter chaque année. J'ai aussi le sentiment que c'est un document complet, fort solide, mais pourquoi pas une fois par législature. Il risquerait d'y avoir une fatigue à fabriquer et à recevoir un tel document au fil des années.

**Le président** rappelle aux députés qu'étant donné que nous sommes dans un rapport décisionnel, ce genre de proposition pourrait tout à fait faire l'objet d'une résolution afin que le Synode se prononce sur la question par exemple de changer quelques lignes du règlement général concernant l'article 68 où il est dit que le rapport de gestion du Conseil synodal est présenté à la session de printemps. Ceci pourrait être modifié ou du moins l'intention.

**Mme Sandra Conne**, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai appris par l'intervention d'Antoinette Hurni qu'il y avait eu des consignes d'écriture mais je n'en ai jamais reçues et j'aurais apprécié d'en avoir.

**Mme Martine Schlaeppy**, paroisse de la Côte, en son nom propre

Les consignes de ne pas utiliser le passé composé ont été reçues la première année qu'on a dû faire le rapport, il y a deux ans.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Je remercie les différents intervenants car je constate que le rapport de la CEG et vos remarques sont en grande partie positives. Un rapport de ce type tous les 4 ans est une mesure à étudier, et pourquoi pas la formuler sous forme de résolution nous permettrait d'y réfléchir et d'avoir un rythme un peu différent. Concernant les autres remarques, désolée sœur Pascale si quelques mots sur la communauté de Grandchamp auraient en effet été bienvenus, c'est un oubli et cela serait bien volontiers pour le prochain rapport d'autant plus que les sœurs de Grandchamp écrivent très bien. Si la seule chose de vieillotte qui vous apparaît dans ce rapport c'est la police d'écriture, et bien cela n'est pas trop inquiétant. Personnellement j'ai beaucoup de peine à discerner ce qui distingue une police vieillotte d'une police branchée. Il faudra m'apprendre. Je suis heureuse que vous ayez souligné les touches de gris et de bleu. Nous y mettrons par la suite toutes les nuances nécessaires.

Concernant la place des illustrations, j'estime que la VP nous gâte souvent en portraits de personnes et, si on fait ce rapport tous les quatre ans, en quatre ans on vieillit et vous ne serez pas forcément contents de retrouver une photo qui va souligner les effets péjoratifs des années qui passent. A mon avis les illustrations sont suffisantes et nous vivons dans une société où on peut faire des selfies à tour de bras, alors on va se distinguer un petit peu.

Faut-il formuler maintenant une résolution ? Est-ce que la CEG veut en proposer une ?

**Mme Bénédicte Gritti-Geiser**, commission d'examen de la gestion

La CEG n'a peut-être pas bien été comprise. Elle ne demande pas un rapport seulement tous les quatre ans, mais un rapport ainsi conçu tous les quatre ans et des rapports intermédiaires qui demandent moins d'implication de la part des personnes du terrain.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

J'avais bien compris l'intention, soit une formule soft durant trois ans, une lecture légère et rapide et quelque chose de plus massif.

**Mme Bénédicte Gritti-Geiser**, commission d'examen de la gestion

Du coup je ne sais pas s'il est nécessaire de faire un changement du règlement général puisque l'idée du rapport annuel est conservée.

**Le président** indique que si on décide de faire un changement au niveau du règlement général, il faut un rapport du Conseil synodal avant. Il propose de terminer la discussion d'entrée en matière, de voter l'entrée en matière puis ce sera l'heure de la pause et la CEG pourra rediscuter si elle veut proposer une résolution.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai le sentiment d'être un peu perdu entre l'entrée en matière et la discussion de détail. Concernant la mention des fondations, je passe les éloges généraux et je rejoins plusieurs remarques positives faites mais je soulève un regret. Les pages 68-69 donnent l'impression que les fondations liées à l'EREN sont mentionnées or ce n'est pas le cas. Un choix et des omissions ont faites, notamment il n'y a pas de mention de la fondation Carrefour qui vient de fêter son 50<sup>e</sup> anniversaire l'année dernière. Le Conseil synodal y a envoyé un représentant aux festivités officielles. C'est d'autant plus dommage que le conseil de fondation a reçu un courrier du Conseil synodal qui signalait que les critères qui en font une fondation ecclésiastique ne sont plus remplis et lui demandait de régulariser son statut. En clair, définir la forme associative ou de fondation qui la séparera de l'EREN. Je me pose la question de savoir ce qui rend ecclésiastique certaines fondations par rapport à ce que j'ai pu lire dans ce courrier concernant Carrefour.

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Au sujet de la forme du rapport, je n'ai pas l'impression qu'un rapport plus concis et synthétique demande moins de travail qu'un rapport plus détaillé. Je pense qu'il n'y a pas de gain de temps à vouloir le rendre plus concis, peut-être seulement un gain de temps à la lecture. J'apprécie que le

Conseil synodal ait de la latitude sur la forme dans laquelle il doit rendre son rapport et je ne pense pas qu'avoir un rapport plus grand tous les quatre ans corresponde au rythme de vie de notre Eglise. Une année il pourrait y avoir de gros changements qui nécessitent un rapport plus détaillés et d'autres fois un rapport plus concis. Je ne ressens pas le besoin d'une résolution devant préciser la forme du rapport. Il me semble que les remarques qui ont été faites ont été entendues par le Conseil synodal et ça suffit.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

On m'a signalé que la fondation Carrefour n'a pas renvoyé son rapport mais nous veillerons à l'avenir à relancer les fondations si cela se reproduisait et bien sûr à intégrer la communauté de Grandchamp et le COD.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

**M. Johann Robert**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Dans les rétrospectives du Conseil synodal, Christian Miaz fait mention du test d'une organisation allégée du secrétariat général passant par une réorganisation des secteurs. C'est indiqué qu'un rapport sera soumis au Synode à l'issue d'une période d'évaluation d'une durée indéterminée. Cette nouvelle organisation impliquerait une modification du règlement général, en particulier des articles 125 et 322 qui font mention de la notion de secrétaire général. Ma question est la suivante : Le Conseil synodal a-t-il maintenant fixé une échéance, même à moyen terme, pour cette évaluation ? Si ce n'est pas le cas, je crains que cette situation provisoire risque de durer sans modification réglementaire formelle de la part du Synode.

**M. Didier Wirth**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

En p.3, il est dit : Les négociations avec une des associations neuchâteloises des établissements médicaux pour personnes âgées n'ont pas abouti. Le Conseil synodal doit développer une nouvelle stratégie pour le subventionnement de l'aumônerie de l'EREN en EMS. Plusieurs établissements continuent à soutenir de manière individuelle l'aumônerie. J'entends par ce paragraphe que le Conseil synodal a essayé de négocier un soutien plus conséquent et généralisé auprès d'une association EMS, je m'en réjouis, et j'entends aussi l'échec de cette négociation et le « doit » que le Conseil synodal se pose à lui-même en disant qu'il doit développer une nouvelle stratégie. Où en est-on ? J'ai le sentiment que cela fait pas mal d'années qu'on a posé cette question subventionnement assez lamentable dans sa quantité actuelle de la part des EMS et je me demande quelle priorité le Conseil synodal donne-t-il à cette question ? Quel délai le Conseil synodal se donne-t-il pour prioriser ce point ?

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai une réponse partielle et une motion que j'avais déposée au nom de la paroisse du Val-de-Travers demandant au Conseil synodal de faire le point sur cette question, mais je ne me rappelle plus du délai de cette motion (réponse : pour le Synode de décembre). J'ai appris récemment que la stratégie du Conseil synodal a été de négocier avec l'Anempa pour obtenir une subvention globale des homes. Avant, en tout cas au Val-de-Travers, il y avait des contacts avec plusieurs homes pour une demande de subvention et on a appris que cette stratégie a été abandonnée au profit de l'autre négociation qui n'a pas abouti. J'aimerais suggérer d'écrire une lettre individuellement aux homes, car certains homes au Val-de-Travers ont arrêté de subventionner simplement parce qu'on ne le leur a plus demandé.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Concernant la réorganisation du secrétariat, nous arriverons avec un rapport au Synode de décembre puisqu'on n'est pas réglementaire. Ce rapport demandera au Synode de nous donner quelques années, à déterminer précisément.

Concernant le délai pour les homes, il faut reprendre toute cette stratégie car cela n'a pas joué avec cette association. Il y a eu aussi des difficultés car la responsable était en partie malade. Il

faut reprendre depuis le début et la suggestion de Patrick va entrer dans la réflexion le plus vite possible.

**Le président** propose une résolution supplémentaire qui donne ainsi une vraie impulsion de la part du Synode. En laissant la formulation du rapport annuel, cela signifie qu'on n'est pas dans un processus directement de volonté de changement du règlement général, mais simplement trouver une formule qui soit plus légère, plus adaptée, plus souple, plus joyeuse.

#### Résolution supplémentaire

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier un allègement du rapport annuel débouchant sur une nouvelle formule.

**M. Yvan Péter**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'ai été impressionné par la qualité du rapport et je ne vois pas l'utilité de prendre une autre résolution. Je pense que le Conseil synodal, lorsqu'il a fait le rapport 2015, ne nous a pas demandé si on voulait qu'il change par rapport aux rapports annuels précédents. A mon avis il faut continuer d'accorder toute notre confiance au Conseil synodal et en particulier aux gens responsables de la communication. Ils ont entendu ce qui a été discuté aujourd'hui et ils sont capables de nous faire une belle surprise pour l'année prochaine et les années suivantes. Je plaide pour ne rien faire.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Après cette brève et belle intervention, j'aimerais juste dire comme d'autres avant moi : je vous ai compris !

**Le président** retire la résolution.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

**Elisabeth Reichen**, mandatée pour l'organisation des festivités de la Réforme

Elle présente les festivités du jubilé de la Réforme, avec la venue du camion de la Réforme les 8 et 9 novembre, la partie officielle et le concert logos à la Collégiale. Elle informe du besoin de bénévoles pour ces deux journées. Un groupe cantonal s'est formé avec un représentant de chaque paroisse, et un lieu phare a été sélectionné dans chaque paroisse pour organiser un événement durant cette année festive. Le Conseil synodal a choisi dix thèses parmi les thèses écrites dans chaque paroisse sur le thème d'être chrétien aujourd'hui. Elles vont être envoyées à la FEPS. Il y aura également un cycle de sept conférences, diverses expositions, des promenades guidées, un repas du XVIe siècle, des concerts, un oratorio, le chant de l'humanité composé par Daniel Mabongo, etc. Le culte cantonal de clôture du jubilé sera le 5 novembre 2017 au Temple du Bas à Neuchâtel. Toutes les informations seront agendées sur le site de l'EREN.

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Est-ce possible d'avoir les thèses de chaque paroisse et les dix thèses retenues par le Conseil synodal ?

**Elisabeth Reichen**, mandatée pour l'organisation des festivités de la Réforme

Un petit livre va être édité avec toutes les thèses. Chaque paroisse devrait également afficher ses propres thèses et les dix thèses choisies par le Conseil synodal seront aussi affichées à Neuchâtel.

**11h00 Culte à la chapelle du Louverain présidé par Mme Yvena Garraud Thomas**

**12h15 Repas de midi**

**13h30 Reprise de la session**



## 7. Présentation du Programme de législature 2016-2020

**M. Christian Miaz**, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés,

(dias 1) Un programme de législature est un outil utilisé de plus en plus par les institutions ecclésiales, j'ai pu consulter ceux du Conseil de la FEPS, des Eglises BeJuSo et vaudoise. Chaque PL reflète les références de l'instance présentant son PL. Il n'y a pas une seule et unique manière de présenter un Programme de législature. Pour notre Eglise, c'est le troisième exercice. Et c'est toujours le PL du Conseil synodal. Nous pourrions un jour imaginer que le PL devienne celui du Synode, mais ce serait une toute manière de travailler. Les PL 2008-2012 et 2012-2016 étaient accompagnés par une annexe avec les mesures proposées par le Conseil synodal. Nous ne sommes pas parvenus à vous présenter cette annexe sous forme papier. Chaque conseiller vous présentera plusieurs mesures. Elles seront mises par écrit dans un second temps. Un PL n'est pas avant tout un catalogue de mesures ou de projets : il ne décrit pas comment les objectifs seront concrétisés, ni leur planification. C'est un révélateur de ce qui habite le Conseil synodal. Nous avons repris le canevas de PL 2012-2016, afin de créer une tradition et à la longue faciliter la lecture des PL. C'est ainsi donc que vous retrouvez les mêmes rubriques et trois nouvelles.

(dias 2) Pourquoi un PL? Pour le Conseil synodal, c'est un outil de travail (dias 2 1<sup>er</sup> texte), une feuille de route. (dias 2 2<sup>ème</sup> texte) Mais il ne dit pas tout et n'est pas fermé sur le Conseil synodal. (dias 2 3<sup>ème</sup> texte) Il devrait permettre aux différentes instances de l'EREN : Synode, paroisses, services cantonaux, groupes, membres, de mettre en route des mesures et d'interpeller le Conseil synodal sur de nouvelles. Le Conseil synodal souhaite que le PL soit interactif et que les mesures ne se limitent pas à celles imaginées par lui ou son administration, mais qu'elles s'enrichissent des mesures prises par le Synode, les paroisses et les services cantonaux.

(dias 3) Pourquoi rappeler ce qui est évident pour vous, l'identité et la mission de notre Eglise? L'idée était de reprendre ces éléments et de les utiliser pour présenter notre Eglise. L'identité et la mission caractérisent qui nous sommes : L'Eglise réformée évangélique du Canton de Neuchâtel qui célèbre et témoigne de l'Evangile en paroles et en actes. L'identité et la mission nous identifient comme un des acteurs religieux dans le canton de Neuchâtel. Il est nécessaire de rappeler qui nous sommes et ce qui fait de nous des réformés afin de pouvoir nous distinguer parmi les autres communautés religieuses. Nous ne sommes plus seuls et les premiers. Nous sommes une communauté parmi d'autres et nous devons nous profiler.

(dias 4) Qui sommes-nous? (dias 5) Nous sommes l'EREN, l'Eglise Réformée Évangélique du Canton de Neuchâtel. Le Conseil synodal a reformulé l'identité en rappelant les dimensions de communauté chrétienne

- vivant de la confiance en Dieu
- héritière de la Réforme et deux millénaires de christianisme
- vivant et témoignant de l'événement de Jésus-Christ
- présente dans la société neuchâteloise.

(dias 6) Notre Mission (dias 6 texte 1) Nous avons repris la définition du Synode 2005.

(dias 7) (dias 7 texte) La vision du PL est celle du Conseil synodal. Après avoir longtemps cherché sa formulation, le Conseil s'est reconnu dans la formulation: Une Église joyeuse, dynamique et souple.

(dias 8) Pour le Conseil, cette vision est portée par la foi, l'espérance et l'amour en Jésus-Christ. C'est sur ces trois "choses qui demeurent" comme l'écrit Paul aux Corinthiens que la vision du Conseil pour l'EREN trouve ses racines.

Cette vision du Conseil synodal pourrait devenir le texte de base sur lequel les paroisses et le Synode travailleraient afin d'en faire une vision partagée de l'Eglise par le Synode pour le projet EREN 2023.

(dias 9) La joie du témoignage, la joie a trait à l'Evangile. L'Evangile me rend joyeux, il m'ouvre à la vie, me libère, me sauve. Nous avons là l'essentiel de la vie en Christ et l'Eglise remplit sa mission en annonçant l'Evangile à chacun. Ainsi donc l'Eglise est à l'écoute de Dieu et du monde et témoigne du trésor de vie qu'elle a reçu. C'est la joie du témoignage donné et reçu, avec l'action du Saint-Esprit, qui peut ouvrir le cœur et l'esprit des femmes et des hommes de ce monde au Christ.

(dias 10) Dynamisme et ouverture au monde. Le dynamisme a trait à l'évangélisation. L'Eglise n'est pas uniquement tournée sur elle-même, mais elle s'ouvre au monde et s'engage avec d'autres en proposant des réflexions et des engagements de sens, en favorisant la cohésion sociale, en stimulant la prise de responsabilité, en soutenant et en venant en aide aux personnes en difficulté. Ainsi donc l'Eglise s'engage dans la vie civile et politique pour le bien de la société.

(dias 11) La souplesse dans sa construction. La souplesse a trait à une manière d'exister et de se mouvoir. L'Eglise tire derrière elle une image d'immobilisme. Pourtant ce n'est plus le cas. Depuis de longues années notre Eglise se flexibilise, adapte ses structures, cherche de nouvelles manières d'être ensemble et d'exprimer sa foi. C'est avec souplesse que notre Eglise poursuivra son parcours de vie en terre neuchâteloise. Plus rien ne doit être considérés comme acquis : ni les bâtiments, ni les subsides, ni les reconnaissances publiques. La souplesse des structures et des missions spécifiques permettra de s'adapter à la réalité du témoignage au monde et du vécu des membres de l'EREN.

(dias 12) L'EREN une Eglise avec des valeurs. La formulation des valeurs susceptible de rencontrer l'adhésion de tous les membres du Conseil a été longue. Le Conseil a failli abandonner ce point. Dans un premier temps, il a pris quelques valeurs que les permanents avaient dégagées à Sancey en 2014. Mais il n'y avait pas d'unité et de justification au choix, sauf celui du nombre de vote. C'est grâce à l'appui de professeur d'éthique à la retraite, Denis Müller, que le Conseil Synodal peut vous présenter ce passage sur les valeurs qui relie l'Eglise à d'autres parties de la société. Les valeurs sont universelles non par leurs spécificités religieuses, mais parce qu'elles sont partagées par d'autres communautés religieuses, civiles et politiques. Ces valeurs partagées permettent de dialoguer et de travailler ensemble pour le bien de la société. La spécificité de notre Eglise se trouve dans ses racines spirituelles et ecclésiales, mais non dans ses valeurs. Ce passage peut prêter à discussion, comme nous l'a informé le professeur Denis Müller, car le statut théologique des valeurs est débattu dans le milieu académique.

(dias 13) La liberté (dias 14) La justice (dias 15) La solidarité (dias 16) La vérité (dias 17)

Nous avons défini quatre axes avec leurs objectifs généraux.

(dias 18) La Beauté et joie sont des fruits de l'Esprit. Notre Eglise témoigne de sa foi en exprimant la joie et la beauté de l'Evangile.

(dias 19) Etre et vivre ensemble dans la différence. Notre Eglise témoigne de sa foi en tant que communauté ouverte, solidaire et accueillante.

(dias 20) Edification touche à la formation individuelle, en groupe ou en communauté. Notre Eglise accompagne ses membres sur leur chemin spirituel.

(dias 21) Les Ressources touchent aux ressources humaines, créatives, financières. Notre Eglise trouve les ressources lui permettant d'exercer sa mission.

(dias 22) Nous avons ajouté une introduction aux axes et objectifs au PL ainsi qu'une annexe sur l'historique des rapports stratégiques et des PL de notre Eglise, depuis 1994. Ces deux points montrent que, même si les membres du Conseil synodal changent, des constantes demeurent :

- formation

- adaptation des structures
- innovation
- ouverture à la société
- solidarité.

Le PL 2016-2020 ne déroge pas à cela. Un PL est :

- un exercice exigeant en énergie et en temps
- un outil pouvant servir non seulement au Conseil synodal mais aussi aux paroisses, aux services cantonaux et l'administration
- le reflet d'une vision de l'Eglise à un moment donné 2015-2016 et pour un temps donné 2016-2020
- la pertinence d'un PL se mesurera à la fin de son temps, à savoir lors de son évaluation en 2020.
- un PL n'est ni parole d'Evangile, ni une doctrine, ni un règlement ou une directive. L'important est donc le mouvement, les interactions et les projets qu'il pourra susciter à l'intérieur de notre Eglise, tant au niveau du Conseil synodal, de l'administration, des paroisses, des services cantonaux et membres de l'EREN.

(dias 22 1<sup>er</sup> texte) Quelques remarques générales

#### 1. Liens avec le Vade-mecum

Plusieurs éléments de ce PL se retrouvent dans le Vade-mecum sur l'évangélisation de 2015.

Quelques exemples :

- le thème de la joie rejoint "l'évangélisation est la joie et la fierté de parler de l'Evangile à d'autres" (p. 15)
- l'affirmation "l'Eglise est à l'écoute des appels de Dieu et du monde" est reprise textuellement du point 4.1 (p.13)
- l'affirmation "l'Eglise témoigne du trésor reçu qu'elle a reçu" est elle aussi reprise textuellement de la page 14
- la beauté se trouve dans le passage sur l'esthétique
- l'ouverture au monde que l'on retrouve sous dynamisme fait écho au "s'ouvrir au monde" de la page 7
- de même "en collaboration avec les instances civiles et religieuses" renvoie aux passages de "l'Eglise réformée partenaire critique de la société civile et des autres confessions" (p.7-8) et "l'Eglise réformée partenaire de dialogue avec les arts, le culte et l'air du temps" (p.9 -10)

(dias 22 2<sup>ème</sup> texte)

#### 2. Décroissance et croissance ou diminution de "l'amplitude de notre Eglise" (selon le rapport Evangélisation)

Le Conseil synodal estime qu'il y a une décroissance du nombre de protestants sociologiques, et cela malgré tous les efforts entrepris par notre Eglise.

Quelques chiffres : Entre 2006 et 2014, selon nos chiffres l'EREN est passé de 70'206 à 57'221, soit une diminution de 18% environ. Selon les statistiques de l'OFS, nous serions un peu plus de 22% de la population, derrière les catholiques romains. Nous avons aussi demandé des statistiques sur les contributions ecclésiastiques, même si nous savons que les chiffres ne sont pas toujours très précis vu le mode de perception.

De 2007 à 2015, le nombre de contributeurs (sans les contributeurs payant directement à la caisse centrale) est passé de 10'421 à 8'176. Toutes les tranches des contributeurs soutenant notre Eglise ont diminués sauf les 75 à 80 et les 95 à 100. Par exemple, les 25 – 30 ans sont passés de 244 à 108. Les 75-80 sont passé de 983 à 1010.

D'une manière générale, les deux tiers des contributeurs sont des personnes de plus de 65 ans. Les actifs dès 25ans constituent le dernier tiers. Ainsi donc, ce n'est pas sur la décroissance sociologique qu'il faut se battre, mais pour une croissance confessante et adhérente.

Nous allons certainement encore diminuer au niveau des statistiques et de la contribution, mais l'espérance du Conseil synodal c'est de croître dans l'engagement confessant et adhérent des membres de l'EREN.

Discussion

**Le président** donne la parole aux députés pour qu'ils puissent s'exprimer à brûle pourpoint sur ce qu'ils ont ressenti en découvrant ce programme de législature, avant que le Conseil synodal ne s'exprime sur les mesures.

**M. Bernard Pillin**, au nom de la paroisse du Joran

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers synodaux, Mesdames et Messieurs les Députés, Notre Conseil de Paroisse s'est réuni le 24 mai écoulé pour parler du prochain Synode, en présence de Jean-Philippe Calame, que nous remercions au passage pour sa disponibilité. Dans l'ensemble, le Conseil de Paroisse a apprécié le programme de législature, estimant qu'il était bien réalisé. C'est une belle audace que d'avoir fait figurer la beauté et la joie en priorité. Cette initiative apportera sans doute de la couleur à ceux qui considèrent encore notre Eglise comme terne et monotone.

Jean-Philippe nous a précisé que la priorité donnée aux différentes mesures par le Conseil synodal allait en premier au projet « Evangélisation » et en second à un effort d'action et de présence, tant envers les réfugiés qu'envers les personnes âgées.

Notre Conseil de Paroisse s'est plus particulièrement attardé à la page 13 du document présentant pêle-mêle quelques mesures. Nous avons montré de l'intérêt pour plusieurs de ces propositions. A ce propos, Jean-Philippe a souligné le fait que ces mesures avaient pour but de fournir un éclairage sur ce que sont les intentions du Conseil synodal et ainsi stimuler les paroisses. Il ne s'agit pas de démarches rigoureuses qui limiteraient l'esprit de créativité.

Faisant sienne cette dernière remarque, notre Conseil de Paroisse souhaiterait malgré tout que ces mesures soient davantage identifiées par le Conseil synodal et que soit précisée la manière d'y entrer concrètement.

En d'autres termes, nous n'attendons pas un chemin tout tracé mais quelques balises qui nous permettraient de nous réjouir et de nous mettre au travail. Nous aimerions également que des évaluations et des moments de partage soient prévus durant ces quatre années de législature.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cher Conseil synodal, j'aimerais bien une Eglise joyeuse, dynamique, souple. Cela me réjouit vu que c'est ce que vous proposez dans le programme de législature. Ce qui me réjouira, c'est d'entendre les pistes de mesures proposées et ce qui m'enthousiasmera c'est d'en entendre qui rejoignent mes propres enthousiasmes et mes propres préoccupations par rapport à la vie de l'Eglise. J'en nomme deux. Une concerne une préoccupation de la paroisse du Val-de-Travers en ce moment sur une action responsable et écologique dans notre engagement chrétien. C'est parti de la vision de ces moments de convivialité après le culte qui remplissent un ou plusieurs sacs poubelle de verres et vaisselle en plastique et donc la paroisse a décidé de se fournir en gobelets lavables et réutilisables. Ce qu'on aimerait, ce sont des relais par rapport à ces réflexions-là, ces engagements-là, et pourquoi pas un soutien de la part du Conseil synodal qui irait jusqu'à proposer des éléments de cadre pour affirmer et vivre beauté et joie dans des actions pour la justice, la paix et la sauvegarde de la création (p.9). Lié à cela mais pas toujours ou pas forcément, j'ai un intérêt pour les fresh expressions of church, les nouvelles expressions d'Eglises et de vie d'Eglise. Soutenir et stimuler l'émergence de communautés d'Eglises différentes. Une petite angoisse est qu'on ne sait pas à l'avance ce que cela va être et d'où cela va partir. Des gens se rassemblent par rapport à des intérêts communs qui peuvent aller d'une activité créatrice ou artisanale à une passion sportive ou spirituelle et ils se sentent réunis en dehors de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Eglise, les paroisses. L'EREN pourrait reconnaître Eglise ces communautés-là, groupes-là et encourager une vie d'Eglise là autour. Et pourquoi pas en dégageant quelques disponibilités. Le Synode a fait le choix d'accepter il y a deux ans, un tableau des postes à voilure réduite pour son avenir et a décidé de ne pas l'appliquer parce qu'on avait encore les moyens financiers de vivre sous le régime précédent. Alors pourquoi pas mettre

en œuvre ce que le Synode a décidé et dégager les finances qui sont encore disponibles à l'heure actuelle pour encourager et financer quelques post-projets dans des visions différentes de communautés ou vie d'Eglise. Voilà des idées que je lance puisqu'on demande des réactions à brûle-pourpoint par rapport à ce programme que j'ai accueilli avec un certain plaisir parce qu'il est positif et ouvert mais aussi avec pas mal d'attentes car on peut attendre quelques éléments de précisions quant à la mise en œuvre de certaines de ces lignes définies dans le programme.

**M. Florian Schubert**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Merci pour ce très beau document ; j'aime bien l'accent que vous y avez mis, et même sachant que vous y avez beaucoup travaillé, je reviens sur la question des valeurs. En page 6, la quatrième valeur est la vérité. « La vérité est une recherche incessante de ce qui est bon, juste et authentique pour soi, les autres et le monde, par conséquent elle interroge les autres valeurs sur leur adéquation avec l'évolution de la société. » Qu'est-ce qu'on est en train de dire ? Est-ce que c'est l'évolution de la société qui dirige la vérité et qui donc interroge les autres valeurs ou est-ce que ce sont nos valeurs qui devraient interroger l'évolution de la société ? Si la vérité est une valeur partagée par la société civile, politique, économique et religieuse, contrairement aux trois premières citées, nous savons nous d'où vient la vérité, ce qui ne veut pas dire que nous savons ce qu'elle est. Mais nous avons quand même l'orientation nécessaire avec notre fondement réformé. La vérité, nous ne la définissons pas par rapport à l'évolution de la société, mais par rapport à nos textes fondamentaux et par rapport à la révélation que nous avons reçu de Dieu. Si nous parlons de vérité, alors soit on inverse tout simplement la phrase et cela donne « ... par conséquent elle interroge l'évolution de la société par rapport à l'adéquation avec nos valeurs » ou alors on essaie d'apporter notre plus-value en disant ce que pourrait être cette vérité.

**Le président** donne la parole au Conseil synodal pour présenter ses mesures.

**M. Pierre Bonanomi**, conseiller synodal

1. Optimiser les processus de l'administration.

Parmi les mesures du programme de législature, il y en a plusieurs qui concernent le fonctionnement de notre secrétariat général. Elles n'ont rien de spectaculaire dans le cadre d'une Eglise, mais elles ont leur importance puisqu'elles aident à réduire nos dépenses, donc donner plus de moyens à notre mission principale. Parmi les mesures envisagées, il y a par exemple la simplification des bases de données. Vous en avez déjà fait l'expérience avec le fichier VP qui a été automatisé pour les mises à jour au secrétariat général. Il y a aussi le classement et l'archivage des dossiers, ainsi que la planification des tâches. Au niveau du suivi des contributeurs, nous introduirons une systématique dans le suivi de certaines personnes morales, de même que des institutions partenaires de l'EREN. Rien de spectaculaire donc, mais indispensable dans le contexte de décroissance qui est le nôtre.

2. Augmenter le nombre d'abonnés à la Newsletter de l'EREN.

Je profite du Synode pour faire de la pub, même si c'est très mal vu. Nous voulons augmenter le nombre d'abonnés à notre newsletter à plusieurs milliers. Ainsi nous serons encore plus nombreux à profiter des belles choses que propose notre Eglise. La mesure touche tous les objectifs du programme de législature : la beauté, l'édification, la communauté, et les ressources. Quelqu'un parmi vous n'est-il pas encore abonné ? Allez tout de suite sur [www.eren.ch](http://www.eren.ch), scrollez à Newsletter et cliquez sur « je m'abonne ».

**Mme Alice Duport**, conseillère synodale

1. Dans le chapitre édification, nous aimerions proposer une formation biblique et théologique de base dans l'EREN. L'EREN a parmi ses permanents et retraités des ressources pour offrir une formation biblique et théologique pour des prédicateurs laïcs et des catéchètes ou toute autre personne intéressée à approfondir ses connaissances et sa foi. Cela pourrait correspondre avec les plateformes de catéchèse pour adultes mais cela pourrait aussi être une formation un peu plus vulgarisée, du style la théologie pour les nuls. Une telle formation offerte ici et gratuitement pourrait être complémentaire à la formation offerte par les explorations théologiques qui sont assez exigeantes et hors canton.

2. Au niveau de la formation continue des permanents, nous aimerions promouvoir et soutenir des formations certifiantes, notamment : « gestion de projet », « CAS de leadership », « ASPUR », « gestion d'équipe ».

#### **M. Adrien Bridel**, conseiller synodal

1. Poursuivre le choix du développement environnemental durable dans la rénovation du parc immobilier de l'EREN

Dans le cadre de ce nouveau plan de législature, l'EREN s'engage à rénover son parc immobilier d'une manière durable. Rejoignant ainsi une dynamique présente à tous les échelons dans notre canton comme l'Agenda 21 proposé par la ville de Neuchâtel ou la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'assainissement énergétique de ces bâtiments offrira un plus grand confort aux utilisateurs et permettra de substantielles économies de chauffage.

En vertu de la loi cantonale sur l'énergie tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et répondant au minimum à un des critères ci-dessous doivent faire l'objet d'une analyse énergétique (CECB) :

- Les bâtiments dont la surface de référence énergétique totale dépasse les 1000m<sup>2</sup>.
- Les bâtiments d'habitation où il existe au moins cinq utilisateurs d'une installation de chauffage central.

Dans le parc immobilier de notre Eglise une dizaine de bâtiments sont concernés par cette mesure légale. Toutefois l'EREN a pris la décision de soumettre l'ensemble de son parc immobilier à cette analyse afin d'obtenir une vue d'ensemble sur la situation énergétique de celui-ci.

De plus l'EREN a décidé d'opter pour le certificat CECB Plus qui en plus d'être avantageux, permet de bénéficier d'une liste concrète de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique qui tiennent compte de la situation individuelle du propriétaire. Mais également d'inclure dans ce calcul les extensions futures ce qui intéresse particulièrement notre institution prise, comme vous avez pu le voir dans un large programme de rénovation.

2. Rendre compte de l'apport réformé dans le canton de Neuchâtel hier aujourd'hui et demain  
Emergence de la Réforme, expressions de cette émergence, à mettre d'emblée au pluriel. Une expression particulière inscrite dans un contexte particulier, c'est cela notre Eglise. C'est ce qui vient à l'être, ce qui est processus de production, ce qui est donc toujours à l'œuvre, incessamment.

Ce processus, il traverse le temps en s'inscrivant mais en variant aussi continuellement. Nous ici à présent, varions par rapport à Guillaume Farel, nous sommes moins virulents mais peut-être aussi moins rock n'roll !

Un processus sans interruption qui est production sans cesse, mais aussi espace toujours renouvelé de nouveauté. Car notre source est la nouveauté : le Verbe ordonnateur de ce qui est. Voilà qui oriente différemment ce Jubilé 2017, il n'est pas seulement orienté vers le passé, il est tout autant (si ce n'est plus encore) ouvert à l'avenir.

Cette production est l'expression de la puissance de notre Eglise, prise dans son ensemble mais peut-être aussi, au-delà dans ses marges plus ou moins lointaines.

Le CS en tant qu'organe dirigeant de notre Eglise incarne certes, dans une certaine mesure, le pouvoir. Le pouvoir peut donc organiser et structurer la vie de la collectivité, la vie de l'Eglise. Mais il reste pourtant toujours secondaire par rapport à la puissance, il lui reste toujours subordonné, étant donné qu'il a été désigné par elle.

Or, cette puissance c'est vous tous, membres de l'Eglise et même au-delà, les voies du Seigneur, on le sait, étant impénétrables ! En tant que CS nous pouvons apporter une structuration, un cadre aux expressions individuelles mais nous ne saurions incarner cette puissance productive dans son entier, étant donné que nous n'en sommes qu'une partie, une fraction. Voilà pourquoi, à l'occasion de rappeler ce processus productif appelé « Réforme » nous avons plus que jamais besoin de vous !

## **M. Jean-Philippe Calame**, conseiller synodal

1. Puiser aux sources de la joie et de la beauté. L'EREN développe un espace d'échange (structuré) pour l'approfondissement de la liturgie et la créativité dans ce domaine.

Dans l'EREN, la qualité de préparation des cultes et la créativité qui apparaît dans leur célébration est remarquée et appréciée.

Notre Eglise a choisi d'adapter le nombre des cultes dominicaux pour favoriser la réunion d'assemblées significatives. Conjointement, notre Eglise a la volonté de diversifier la forme des cultes et des célébrations.

Depuis quelques années, l'EREN n'a plus de « Commission de liturgie ». Plutôt que de recréer une telle commission, l'EREN développe un espace d'échange (structuré) pour l'approfondissement de la liturgie et la créativité dans ce domaine. Il s'agit d'articuler des formes appropriées d'échange et d'approfondissement : des rencontres périodiques d'acteurs concernés et l'échange régulier par les moyens informatiques.

### FRUITS

- Les cultes et célébrations vécues dans l'EREN permettent de faire l'expérience de la joie comme marque de l'Eglise et de la foi chrétienne.
- Les cultes et célébrations vécues dans l'EREN développent et enseignent la beauté qui naît de la simplicité et de l'ouverture à Dieu.

2. Favoriser et soutenir la vie spirituelle des permanents de l'EREN. L'EREN finalise l'offre d'un accompagnement spirituel spécifique pour les permanents.

Les repères ont profondément changé pour qualifier le ministère dans la diversité de ses formes. Être ministre de l'évangile requiert une adaptation et un développement constants des compétences professionnelles et des aptitudes relationnelles. C'est pourquoi l'EREN offre des possibilités de formation continue et de supervision.

Le développement de la vie spirituelle d'un permanent nécessite une même attention. Pour la soutenir et la favoriser, l'EREN

- actualise les apports permettant aux permanents de nourrir une spiritualité du ministère
- met en place une offre spécifique d'accompagnement spirituel pour les permanents. Ce type d'accompagnement offre notamment aux permanents la possibilité de discerner la dynamique de leur relation avec Dieu, Jésus-Christ, l'Esprit Saint, ce qui la favorise, ce qui fait obstacle, le sens que prend le ministère selon les situations et les étapes particulières. Dans un climat de confiance, avec une personne connaissant bien l'EREN, la possibilité est donnée de porter un regard sur la manière dont l'exercice du ministère sollicite et influence la vie spirituelle, et réciproquement comment la vie spirituelle du permanent soutient son ministère.

### FRUITS

- Les permanents de l'EREN développent une spiritualité du ministère qui les soutient dans l'exercice de leurs tâches.
- Leur vie spirituelle élargit leur expérience de la joie et de la beauté propres à la foi chrétienne.

3. Changer l'image de la vieillesse. Dans le cadre de sa participation au projet cantonal de planification médico-sociale, l'EREN met en évidence les valeurs propres au grand âge.

Des rencontres réunissant les divers acteurs impliqués dans le projet de planification médico-sociale ont permis d'identifier qu'il est notamment attendu des Églises une contribution spécifique à exprimer les valeurs propres au grand âge. Globalement, le discours actuel au sujet de la population du quatrième âge est dévalorisant, avec une insistance sur les charges financières et les contraintes de soutien qu'il représente.

Dans les médias, les personnes affaiblies par la vieillesse ou par un handicap sont le plus souvent présentées de dos

- L'EREN contribue à renverser ce message en donnant sa vision de la vieillesse dans les diverses formes de catéchèse, dans la formation des visiteurs bénévoles, dans la prédication, les méditations et prises de position dans les médias.
- L'EREN accentue son implication dans le soutien aux soins palliatifs.

- L'EREN recherche les moyens de maintenir les personnes du quatrième âge dans un bon réseau de relations. L'EREN initie des rencontres entre jeunes et personnes âgées.

### FRUITS

Dans notre canton, grâce notamment à l'engagement de l'EREN, l'image actuellement souvent dévalorisante donnée de la vieillesse est modifiée, en particulier par la vision que la bible donne des personnes âgées et par des initiatives manifestant la place que leur donne la tradition chrétienne.

4. Des Personnes et leurs croyances : rencontrer les requérants. L'EREN forme les bénévoles à la rencontre des requérants d'asile et au dialogue interreligieux.

Des liturgies en langue étrangères (notamment en anglais) sont à disposition pour des prières, cultes et célébrations avec des requérants d'asile.

La sollicitude que l'EREN manifeste aux requérants d'asile se développe dans un contexte qui comporte, entre autres, deux composantes nouvelles :

- l'entraide attire la participation de nouveaux bénévoles, plus ou moins distancés du milieu ecclésial ;
- un pourcentage élevé des requérants pratiquent une religion autre que la nôtre.

L'EREN met en place des éléments de formation qui permettent aux bénévoles qui sont en contacts avec les requérants d'asile :

- de partager, le cas échéant, l'essentiel de la foi chrétienne de manière simple et adaptée ;
- d'avoir la posture propre à une écoute et un dialogue interreligieux informés et respectueux.

### FRUITS

- Les bénévoles bénéficient d'une formation de base qui les met à l'aise pour partager également sur le plan spirituel, le cas échéant, avec les requérants.
- Les aumôniers et les paroisses disposent d'éléments liturgiques appropriés pour des assemblées cultuelles favorisant la participation de requérants.

### **Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Le service de communication adhère bien sûr au programme de législature et souhaite contribuer à diffuser de l'EREN une image belle et rayonnante.

Il souhaite intensifier son effort de communication à l'**intérieur** de l'institution en mettant sur pied un Intranet, pour que l'information circule bien entre nos collaborateurs administratifs et entre les paroisses. Cette information partagée, sur un site d'échange, devrait servir à mettre en commun ce qui peut l'être (appel VP par exemple) et permettre l'utilisation de bons outils.

A l'**extérieur**, le service de communication, qui est là pour aider les paroisses, et non pas pour leur infliger du travail supplémentaire, aimerait concrétiser cette aide dans le secteur des lieux d'accueil. Nous cherchons la meilleure manière de vous offrir une consultation d'une personne (architecte d'intérieur), soit pour mettre sur pied un lieu d'accueil si vous n'en avez pas, soit pour moderniser un tel lieu : lumière, coup de fraîcheur, repeaufinage. L'idée est de casser cette image, il faut le dire assez souvent justifiée.

Que la nouvelle législature apporte des innovations dans l'apparence et la présentation des choses, c'est une contribution à l'image de joie et de beauté.

### **M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

#### **Mesures EREN 2023**

1. Soutenir "les organes institutionnels des paroisses et des services cantonaux" dans l'utilisation du Vade-mecum sur l'évangélisation afin qu'ils puissent "mieux définir leurs lieux d'investissement et mode d'action" (Passons en mode évangélisation, édition 2015 p.5) :

2. Proposer et tester des pistes concrètes de diversification en utilisant les catégories des proches de l'Eglise, des distancés de l'Eglise, des sans contact préalable avec l'Eglise (cf EPUdF une Eglise de témoins) et en s'appuyant sur les résultats du Sondage "Opération réalité"(2006), Consultation EREN 2012, Sinus Millieux 2013.

Ces mesures ne sont pas nouvelles, elles poursuivent le travail des groupes Evangélisation, Sinus Millieux et autres en précisant un domaine d'utilisation : la diversification de la vie culturelle



et des expressions communautaires. Elle touche la réflexion du groupe "vie communautaire" d'EREN 2023.

3. Conduire une réflexion et un travail préparatoire en vue de la révision de la Constitution et RG selon les critères de la joie, du dynamisme (Evangélisation) et de souplesse.

Plusieurs sous-mesure ont été imaginées, mais elles prendraient trop de temps pour les exposer en détail, mais il y en a une qui traite de l'économie mixte comprenant le co-développement des formes anciennes et des formes nouvelles.

#### **Mesures sur les relations œcuméniques et interreligieuses :**

4 Revaloriser l'engagement au sein de Commission de travail des Eglises chrétiennes (Cotec)

Les activités de la Cotec ont été mises entre parenthèses par le bureau, car l'intérêt des Eglises n'a pas été très grand ces dernières années.

Plusieurs études montrent que le développement de nouvelles expressions de foi et de vie communautaire déborde le cadre stricte d'une Eglise et que souvent elles sont œcuméniques. Par conséquent, il est nécessaire de revaloriser cet organe.

5 Valoriser le travail du groupe interreligieux et encourager les relations interreligieuses.

Le groupe interreligieux est une interface importante dans les liens de reconnaissances des uns et des autres et du dialogue interreligieux. Dans notre société multiple, le dialogue entre les religions est essentiel pour la paix sociale.

6. Entretenir et poursuivre, avec les autres Eglises et communautés reconnues, des partenariats avec le monde politique et civil.

Dans notre monde rien n'est acquis, il s'agit toujours à nouveau d'entretenir les liens qui nous lient au monde politique et civil.

#### **Mesures concernant les Ressources Humaines**

7. Adapter les processus RH aux évolutions ecclésiales, sociétales et juridiques

8. Consolider le positionnement d'employeur responsable en réunissant les 6 critères de qualité pour la gestion de la santé en entreprise (label suisse Friendly Work Space)

9. Poursuivre la recherche de cohérence et d'équité des conditions salariales et d'emploi pour tous les employés

10. Reconnaître et valoriser les charismes des individus dans les équipes.

Je ne vais pas m'attarder sur ces mesures mais je tenais à vous montrer que le Conseil synodal se soucie toujours autant du domaine des Ressources humaines et que les processus RH évoluent vite et que la responsabilité du Conseil synodal est importante en tant qu'employeur et qu'elle a aussi des conséquences financières si on n'est pas à niveau sur ce domaine-là. De la même manière, nous avons réalisé qu'il nous faut aussi soutenir les paroisses lorsqu'elles sont employeur. La poursuite de cohérence et d'équité des conditions de travail et d'emploi de tous les employés de l'EREN demeure un engagement central pour le Conseil synodal.

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai une question générale : quel est le statut de ce qui nous est proposé ? Ce sont des projets de mesures qui détaillent le programme de législature. J'ai entendu qu'en décembre des présentations plus détaillées viendraient. J'aurais besoin de savoir si toutes ces mesures seront groupées pour le Synode de décembre et comment cela va se passer.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Ces différentes mesures vont être cataloguées et on vous les enverra dès que cela sera possible. Vous recevrez donc par écrit ce qu'on vous a présenté.

**Le président** précise que ce rapport n'est pas décisionnel au sens strict et il n'y a pas de résolution concernant l'adoption ou non de ce programme de législature. La volonté du Conseil synodal était que nous puissions justement discuter de cela. De plus ces mesures ont aussi été construites à partir de ce qu'ils ont entendu lors de leur visite dans les Conseils paroissiaux. Le Conseil synodal a entendu le souhait, dans plusieurs Conseils paroissiaux, qu'il y ait une présentation plus détaillée sur le contenu de la page 13, là où des propositions étaient mises pêle-mêle. Maintenant nous avons eu un développement un peu plus concret. Je pense qu'il nous faut rester dans un débat d'orientation éventuel ou de questions, mais ne pas donner des orientations formelles et ne pas rédiger des résolutions.

Applaudissement pour clore le dossier.

## **8. Rapport n° 3 du Conseil synodal : rapport sur la motion de L'Entre-deux-Lacs sur l'étude d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés**

**M. Adrien Bridel**, rapporteur

Mesdames, Messieurs, Je ne vais pas ici répéter les arguments présents dans le rapport, qui amènent le CS à vous proposer de classer cette motion. Je rappellerai juste les principales raisons qui motivent un tel refus. Premièrement le statut fixe des comptes audités qui ne sont disponibles qu'à une date précise. D'autre part le fait qu'un changement des dates du Synode, afin d'assurer un délai plus large de l'envoi des documents n'est pas possible, rentrant en conflit avec les autres dates des rencontres supra-ecclésiales, comme la CER ou la FEPS. J'ajoute en plus que, grâce à l'excellent travail de notre responsable informatique, M. Nicolas Friedli, les documents sont disponibles sur le site de l'EREN à la date requise. Voici les raisons qui poussent le CS à vous proposer de classer cette motion sans suite.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 41 oui et 2 refus

Discussion de détail

### Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

"Le Synode décide du délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés titulaires, les suppléants et les conseillers de paroisse."

**Le président** informe que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose un amendement. Il s'agit en fait de la suppression de la résolution et d'une nouvelle résolution. Je dois informer la paroisse de l'Entre-deux-Lacs que la formulation de sa résolution est impossible sous cette forme parce qu'il s'agit là d'un changement du texte du règlement général qui précise que c'est au moins deux semaines avant (art. 54) et que toute modification du règlement général doit faire l'objet d'un rapport du Conseil synodal. Donc si la paroisse de l'Entre-deux-Lacs veut maintenir l'esprit de sa proposition, il faudrait qu'elle dise quelque chose du style : Le Synode charge le Conseil synodal de proposer une modification du règlement général allant dans le sens d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés titulaires, les suppléants et les conseillers de paroisse. Le Conseil synodal aurait bien évidemment pu lui-même décider, vu qu'il en a fait le rapport, la modification du règlement général, mais il ne l'a pas fait, au profit de la décision de classer la résolution sans suite. Alors soit la paroisse de l'Entre-deux-Lacs modifie son texte ou soit elle le retire.

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis du même avis que le Conseil synodal. Par contre si la proposition est maintenue, à mon avis, il faudrait fixer le délai de cinq semaines à partir de l'envoi des documents synodaux car la réception est problématique et difficile à vérifier et prouver.

**M. Didier Wirth**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous pouvons tout à fait modifier notre amendement de la manière proposée par Yves Bourquin puisque l'essentiel de notre amendement est conservé dans cette formulation. Merci au Conseil synodal d'avoir étudié notre motion. Le délai qui a été utilisé pour ce Synode est de cinq semaines donc nous voulons que ce délai soit respecté et pas en dessous. L'article 54, qui est dans l'argumentaire du Conseil synodal, nous semble tout à fait obsolète puisque cela permettrait une convocation avec des documents 15 jours avant la date fixée pour une session synodale, sans parler des cas d'urgence qui sont réservés. Le caractère d'urgence pourrait aller encore en

dessous de ces 15 jours. Cet article est obsolète car les Conseils de paroisse se rencontrent pour préparer le Synode et donnent leur date de préparation au Conseil synodal qui les valide par le fait qu'il envoie un Conseiller synodal à chaque préparation et donc si le Conseil synodal ne conteste pas la date donnée, c'est qu'elle est reconnue comme valide. Les Conseils paroissiaux ne peuvent pas tous se réunir dans un délai de 15 jours pour étudier les documents comme le veut le jeu démocratique. Notre Conseil de paroisse s'est rencontré le 17 mai et si nous avons reçu les documents dans un délai de 15 jours, nous les aurions eus le 25 mai. Donc ce délai est impossible pour laisser du temps aux députés de recevoir les documents, les lire, les travailler puis les discuter en Conseil de paroisse. Le Conseil synodal dit avoir exploré la possibilité de dépasser ces quatre à cinq semaines ; nous en sommes reconnaissants mais notre demande ne voulait pas un dépassement, notre demande est précise et pour ce Synode, nous sommes nombreux à avoir reçu les documents le 4 mai, soit exactement cinq semaines avant le Synode. Si nous les avions reçus avec un délai de 4 semaines, soit le 11 mai, en tenant compte des jours fériés de l'Ascension et de Pentecôte, cela nous aurait laissé 3 jours ouvrables pour les lire avant la séance de préparation, ce qui n'est pas praticable, tenable, agréable. Je rappelle que nous avons déposé notre motion car pour le Synode de décembre 2014, les documents avaient été envoyés très tardivement ce qui avait fait réagir plusieurs députés. Le même schéma s'est reproduit pour le Synode de juin 2015, d'où la raison du dépôt de notre motion. Pour un dossier de 60 pages envoyé par l'Etat, un exécutif communal dispose d'un mois de réflexion. En juin 2015 pour les 113 pages en tout, nous avons eu 2 jours ouvrables. En conclusion, le délai de quatre semaines n'est pas possible ou alors il faut que le Conseil synodal demande à ce que toutes les rencontres des Conseils de paroisse se tiennent à la fin du mois. Nous présentons donc notre amendement sous la forme précisée par Yves Bourquin. Le Conseil synodal a démontré pour ce Synode-ci qu'il pouvait tenir un délai de cinq semaines, nous lui en sommes reconnaissants, et par cet amendement nous voulons l'encourager, l'aider à ne pas varier là-dessus.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal comprend bien la question du délai. Nous avons fait une projection et pour certaines sessions, nous n'arrivons pas au délai de cinq semaines, mais à quatre semaines et demie. Parfois, à cause des vacances d'octobre, nous ne pouvons pas rédiger tous les rapports à temps. On devrait donc décaler l'ensemble du travail de tous les groupes, et pas seulement du Conseil synodal. C'est pour cela que la formulation proposée par l'amendement ne nous convient pas. Cinq semaines, de manière absolue, nous n'y arrivons pas. C'est pourquoi la proposition est de classer la motion et de nous donner les moyens d'envoyer les documents quatre à cinq semaines avant, en sachant qu'à l'instant où les textes sont acceptés, ils sont mis sur le site et tout le monde peut aller les télécharger le vendredi cinq semaines avant quasiment. C'est aussi un point que nous avons amélioré suite à votre demande, vu les retards qui s'étaient produits, que les documents sont sur le site avant la réception des documents papier.

**M. Hyonou Paik**, paroisse de la Côte, en son nom propre

Si on accepte la résolution de l'Entre-deux-Lacs, qu'est-ce qui va se passer ? Si on ne reçoit pas les documents dans le délai minimum de cinq semaines, il n'y aura pas de Synode ?

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Il faut distinguer deux choses, Un règlement doit fixer un minimum et effectivement si ce minimum n'est pas respecté, une session synodale pourrait être invalidée parce que les députés n'ont pas eu le temps de se préparer. Il y a donc le minimum fixé dans le règlement puis il y a la manière de faire et la préparation qui se font en bonne entente entre les paroisses et le Conseil synodal. Je pense que de fixer cinq semaines dans le règlement va poser un nombre incalculable de problèmes.

**Mme Esther Berger**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'aimerais bien savoir ce que les députés laïcs vivent avec ces documents. Moi j'ai la chance d'être permanente et d'avoir un emploi du temps que je peux moduler.

**Mme Nicole Sandoz**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je suis députée laïque et je fais partie de diverses sociétés, donc mon emploi du temps est bien chargé. Dans certains cas la lecture de tous les documents est une charge conséquente. Si en plus il y a une période de vacances, il faut s'organiser et c'est parfois un peu juste et difficile d'être vraiment prêt pour le Synode

**Mme Véronique Frutschi**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Le délai marqué dans le règlement général n'est pas suffisant et il faut pouvoir s'organiser pour lire tous les documents avant la séance de préparation. Personnellement les jours non ouvrables sont plutôt des jours où je peux lire les documents, donc cela dépend si on est laïc ou permanent. On voit bien que ce n'est pas possible non plus concernant les cinq semaines, mais est-ce qu'on devrait mettre dans le règlement général qu'on ait au moins trois ou quatre semaines ?

**Mme Françoise Ducommun**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'entends bien la proposition de Véronique Frutschi, j'entends bien qu'un court délai est pesant et je l'ai vécu aussi. Par contre j'entends également le Conseil synodal qui dit que si on met un délai dans le règlement et qu'une fois ou l'autre ce délai ne peut pas être tenu, on aura des contestations sur la validité du Synode avec des questions juridiques à n'en plus pouvoir. J'imagine bien que si le règlement prévoit 15 jours, c'est 15 jours minimum pour éviter ces risques. Je crois que le Conseil synodal actuel nous a bien entendu sur la nécessité d'un délai plus long, et j'en profite aussi pour saluer le fait que dès que les documents sont lisibles en ligne, on nous l'a signalé par un e-mail. Par le passé on a eu de longues discussions juridiques, ce qui n'est pas toujours très agréable, et si on peut s'éviter cela, je vous encourage à suivre le Conseil synodal.

**M. Didier Wirth**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

S'il y a un peu de tension autour de cette motion, je vous rappelle qu'à l'époque elle avait été signée par un certain nombre de personnes et nous avons tous voté l'entrée en matière. Si j'ai pris la parole, c'est au nom de notre Conseil de paroisse qui comprend plus de députés bénévoles laïcs que de permanents. Entendre que le délai de cinq semaines n'est pas possible, je suis désolé, oui il l'est puisque vous l'avez fait exactement pour ce Synode-ci. Concernant la mise sur le site, je suis peut-être le seul, mais je n'ai pas reçu de mail et j'ai été moi-même chercher sur le site les documents. Est-ce que vraiment un mail nous a été envoyé disant qu'on pouvait obtenir ces documents sur le site ? A ma connaissance je ne l'ai pas reçu. Alors oui, si cet amendement est refusé, on peut changer le règlement. Je pense que si le Synode était convoqué dans les deux semaines après réception des documents, pratiquement aucun Conseil de paroisse ne pourrait préparer le Synode et je ne pense pas que ce serait respecter les règles démocratiques. Donc on pourrait demander au Conseil synodal d'étudier un changement, à choisir entre quatre ou cinq semaines.

**Mme Martine Wong**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Les dates des Synodes sont connues longtemps en avance, c'est toujours les premiers mercredis de juin et décembre, donc il serait assez facile pour les Conseils de paroisse de fixer leur séance une semaine ou dix jours avec le Synode en question.

**Le président** précise que les dates des rencontres entre le Conseil synodal et les paroisses sont déjà connues pour le Synode de décembre et ceci depuis belle lurette. Il y a un choix à faire entre ces dates proposées et les paroisses ainsi que le Conseil synodal doivent s'harmoniser. Les calendriers sont toujours fixés bien à l'avance. J'aimerais faire un point de situation. Il y a la possibilité pour la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, si elle souhaite que le règlement général soit changé, de prendre une résolution avec la formulation telle que je la proposais avant, c'est-à-dire : Le Synode charge le Conseil synodal de proposer une modification du règlement général allant dans le sens d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés titulaires, les suppléants et les conseillers de paroisse. La deuxième possibilité est de ne pas changer le règlement général et donc d'amoindrir votre motion en disant : Le Synode demande au Conseil synodal de viser un délai optimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux aux députés titulaires, suppléants et

conseillers paroissiaux. C'est une option consensuelle qui est moins contraignante parce que la première redemande au Conseil synodal un positionnement clair. La troisième possibilité est de retirer la résolution. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs doit donc se positionner maintenant.

**M. Didier Wirth**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous acceptons la résolution proposée par Yves Bourquin de viser un délai optimal de cinq semaines. Ce qui permet d'éviter peut-être une longue et pénible discussion sur le règlement général, mais qui permet aussi de signaler cette durée demandée et importante pour plusieurs personnes. Alors oui nous retirons notre amendement et le remplaçons par la résolution proposée.

**Le président** informe que le Synode va procéder à une seule votation pour opposer la résolution du Conseil synodal qui est de classer la motion à la nouvelle résolution de l'Entre-deux-Lacs.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Je reprends la remarque faite par Patrick Schlüter, plutôt que de parler de la date de réception, c'est la date d'envoi qu'il faut mentionner. On peut vous donner d'avance la date d'envoi, mais la date de réception va changer d'une paroisse à l'autre et c'est invérifiable.

**Le président** demande si le Conseil synodal peut faire sienne cette résolution avec l'indication de viser un délai optimal de cinq semaines avant le Synode pour l'envoi des documents.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Oui, s'il y a le verbe viser, car ce n'est pas contraignant comme un règlement. Viser signifie qu'on va faire tout notre possible.

**Le président** complète en disant que c'est basé sur la confiance réciproque et sur des bases tangibles qui sont celles de l'envoi et non celles de la réception qui dépendent des services postaux ; tout en sachant que nous avons déjà précisé par le passé que nous souhaitons que les documents soient envoyés en courrier A, mesure pouvant favoriser le délai plus court.

#### Résolution

Le Synode demande au Conseil synodal de viser un délai optimal de cinq semaines avant le Synode pour l'envoi des documents synodaux aux députés titulaires, suppléants et conseillers paroissiaux.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée par 33 oui, 5 refus et 5 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 42 oui et 1 abstention

### **9. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**

**Le président** informe que la paroisse du Val-de-Ruz a déposé une motion qu'il va lire, puis il donnera la parole à Jean-Claude Barbezat qui la défendra puis la discussion sera ouverte non pas sur l'objet lui-même de la motion, mais sur la pertinence de la confier au Conseil synodal pour traitement. Voici le texte :

Considérant que

- la participation des paroisses au subventionnement CSP a été fixée en 1979 et n'a jamais été revue
- cette charge grève particulièrement les paroisses en difficultés financières
- les intentions formulées lors d'une séance des présidents relatives à la répartition des charges paroissiales pour cette subvention obéiraient certaines caisses sans tenir compte des capacités financières ; il pourrait s'ensuivre alors un risque de défaut de paiement !

La paroisse Val-de-Ruz dépose la motion suivante :

## Motion de la paroisse du Val-de-Ruz

Le Synode demande au Conseil synodal de revoir le mode de financement de la subvention qui est dévolue aux paroisses concernant le CSP.

### **M. Jean-Claude Barbezat**, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers, je vais compléter l'argumentaire qui est aussi sur la feuille reçue par mail ou directement sur place ce matin. Ce sont deux axes de réflexion qui ont conduit le Conseil paroissial du Val-de-Ruz à vous présenter cette motion. Un axe chronologique et un axe financier. Tous deux se rejoignent, bien sûr, autour des deniers de nos paroisses et de la caisse centrale.

Chronologiquement la décision de la subvention facturée aux paroisses n'a pas subi de modification depuis 37 ans (1979-2016). Lors des regroupements de paroisses en 2003 et pour nous, au Val-de-Ruz, encore en 2011 on a simplement additionné les montants pour les paroisses regroupées. La loi « la réunion n'est pas égal à la somme de ses parties » n'a pas eu lieu dans notre cas.

Une révision nous paraît opportune. Et ici intervient le 2<sup>ème</sup> axe mentionné tout à l'heure : l'aspect financier. Cette révision a été évoquée lors d'une séance des présidents avec les seuls critères « nb de paroissiens » ou « nb de foyers » ; de cette façon elle grèverait encore plus nos résultats annuels. Selon le critère retenu, notre charge pourrait augmenter jusqu'à 1'600 frs. Avec nos déficits annuels successifs de 14'000.-, 22'000.- et 23'000.- il y a une lampe rouge qui s'allume ! D'autres paroisses que la nôtre sont probablement confrontées aux mêmes difficultés.

Nous ne pleurons pas mais souhaitons que soient pris en compte les frais globaux qu'une paroisse doit honorer à la caisse centrale de l'EREN, ainsi que les moyens qu'elle a à sa disposition ; en d'autres termes faire intervenir sa capacité financière.

Nous sommes conscients que le problème n'est pas simple, mais croyons aussi que plusieurs modèles peuvent être étudiés. Et pourquoi pas avec la collaboration des paroisses. Aussi nous vous recommandons l'acceptation de cette motion. Il sera temps, après coup, de discuter d'une possible réalisation.

### **M. Pierre Bonanomi**, conseiller synodal

En préambule, j'aimerais rappeler que le CSP remplit une partie importante de la mission de notre Eglise, celle de l'action diaconale dans le canton. Par décision du Synode depuis très longtemps, l'effort financier que cela représente est partagé entre la caisse centrale et les paroisses.

Le Conseil synodal ne soutient pas la motion qui vous est présentée, ceci pour les raisons suivantes :

- Comme cela a été discuté à la réunion des présidents de paroisse au mois d'avril, la clé de répartition de la subvention au CSP entre les paroisses sera adaptée à partir de 2017. La nouvelle clé tiendra compte autant du nombre de paroissiens que de la capacité financière de la région. Pour certaines paroisses, les contributions augmenteront, pour d'autres elles diminueront.

- 2<sup>ème</sup> raison : A partir de 2017, la subvention globale de l'EREN au CSP diminuera. En effet, le Conseil synodal estime que suite à la baisse des recettes de la caisse centrale une diminution de 10% se justifie. Cette diminution est conforme avec la convention que nous avons avec le CSP. Le Conseil synodal a également décidé de réduire proportionnellement la part des paroisses, c'est-à-dire globalement de 10% environ. Un courrier parviendra aux paroisses à ce sujet dans les prochaines semaines.

- 3<sup>ème</sup> raison : La motion mentionne deux pistes pour la mise en œuvre : l'une serait d'appliquer des règles semblables à la cible Terre Nouvelle, qui est en partie non-contraignante, l'autre de tenir compte des capacités financières des paroisses. Dans les deux cas, il y a un effet qui serait inévitable, c'est que la somme des contributions de la part des paroisses pour le CSP tendrait à diminuer. Il faut savoir que l'EREN a une convention avec le CSP, où le montant de la subvention est clairement défini. Donc le manque qui proviendrait des paroisses devrait être comblé par la caisse centrale. Au final, ça se répercuterait sur nos comptes et finalement sur notre capacité à financer la desserte ministérielle.

C'est pourquoi le Conseil synodal vous recommande de rejeter la motion.

Discussion

**M. Frédéric Jakob**, paroisse de la BARC, en son nom propre

Tout d'abord je tiens à préciser contrairement à ce qui a été dit ce matin je ne suis pas invité pour représenter le CSP, mais je suis bien député de la paroisse de la BARC. C'est mon directeur Pierre Borer présent ce matin qui était officiellement invité. Cependant en mon nom personnel et aussi comme employé au CSP, je tiens à remercier les paroisses pour leur contribution à la subvention EREN au CSP. En effet il y a de très nombreuses années qu'elles le font. Il faut aussi souligner que cette participation n'a jamais varié, elle est de 120'000.-, alors que la subvention globale EREN a beaucoup diminué. Je peux comprendre l'intention de cette motion. Par contre sans entrer dans les détails l'idée de différencier une part fixe par paroisse de la part des donateurs qui versent directement au CSP me semblerait problématique à mettre en place. Dans tous les cas le CSP y perdrait probablement. Oui, tout se complique financièrement tant pour la caisse centrale, que pour les paroisses que pour le CSP. Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre Bonanomi**, conseiller synodal

Effectivement la somme de 120'000.-, à partir de 2017, sera réduite pour la contribution globale de toutes les paroisses à environ 108'000.-, soit 10% de moins.

**M. Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je trouve la motion du Val-de-Ruz intéressante et je la soutiendrai au vote. Je crois que le travail du CSP est fondamental, il doit être soutenu. Ce mode de financement est ancien et doit aussi être revu. Revoir le mode de financement, c'est une formulation qui est suffisamment générale pour plusieurs modèles. Ce que Pierre Bonanomi a dit entre presque dans le cadre de la motion du Val-de-Ruz, tout en s'y opposant formellement. Il me semble que la motion du Val-de-Ruz demande simplement de réfléchir un tout petit peu plus fondamentalement et plus loin sur cette subvention au CSP de la part des paroisses, ce qui est bien et autant se poser toutes les questions jusqu'au bout.

❖ Vote sur la motion : acceptée par 30 oui, 4 refus et 9 abstentions

**M Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Pour vous informer suite à l'acceptation de cette motion, c'est qu'on doit amener un sujet d'étude et tout ce qu'on nous a dit au sujet de la diminution est suspendu également puisqu'on doit amener au Synode un document à ce sujet avec les critères par rapport à chaque paroisse puisqu'on n'a plus de critères maintenant, on doit vous les proposer.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je réagis à ce que vient de nous dire le président du Conseil synodal. A mon sens, ce n'est pas suspendu mais c'est à inclure aux travaux qui seront présentés au Synode. Comme on les a compris et Patrick Schlüter l'a relevé dans la discussion, ce sont des éléments qui pouvaient aller dans le sens de la motion, donc ce n'est pas à mettre de côté mais à en tenir compte dans ce qui nous sera proposé.

**Le président** clôt le débat en précisant que cet objet est maintenant sur la table du Conseil synodal qui saura le traiter de la meilleure façon qui soit.

## 10. Diverses informations orales

### Le journal romand Réformés

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

A la suite du Synode extraordinaire de mars 2016, la Sàrl (organe institutionnel du futur journal) s'est dotée de

- un conseil de gérance, composé d'un représentant par Eglise représentée, soit : Jean Biondina (EPG), J.-P. Leuenberger (EERV), Christophe Gagnebin (Be-JU-SO), Claire-Lise Mayor Aubert (EREN). Jean Biondina est le Président de ce Conseil de gérance. Le

Conseil de gérance reçoit l'aide administrative d'une personne pendant 6 mois, mesure proposée et offerte par la CER.

- Assemblée des (Eglises) déléguées. L'EREN est représentée par 5 délégués, soit : Angélique Kocher, Claude Waelti, Lucien Bringolf, Stéphane Devaux, Antoinette Hurni

Le poste de rédacteur/trice en chef a été mis au concours, jusqu'au 25 mai. Il y a une trentaine de postulations. L'audition des meilleurs candidats retenus aura lieu le 24 juin. A partir de là, suivra la mise au concours des postes de journalistes. Le début du travail est prévu au 1<sup>er</sup> septembre, pour la parution du premier numéro de Réformé en novembre.

Chaque Eglise souhaite privilégier ses rédacteurs/trices, mais les candidatures sont ouvertes. Nous espérons trouver des solutions acceptables pour tout ce personnel engagé à la VP, et le faisons savoir à notre représentante au Conseil de gérance.

Concernant la Vie protestante, il reste encore 3 numéros de la Vie protestante à paraître.

L'organe juridique de la Vie protestante est la Fondation Visage Protestante, où sont représentées les 2 Eglises Be-Ju-So et EREN. Be-Ju-So désire conserver la structure de la Fondation pour ses activités medias (Téléglise et radio). Il est temps maintenant pour l'EREN de se retirer de la Fondation et d'obtenir la restitution de la somme engagée. Cela risque d'être long et difficile : c'est toujours comme ça pour une Fondation.

### **Le cadre dans lequel un laïc célèbre un service funèbre**

**Mme Alice Dupont**, conseillère synodale

Il y a un an, le Synode réunit à Vaumarcus décidait d'autoriser des laïques à célébrer des services funèbres dans le cadre de l'EREN. Il s'agissait bien de célébrations religieuses où l'Evangile de Jésus-Christ est clairement annoncé.

La discussion a porté sur la formation nécessaire à cet engagement auprès des personnes endeuillées, et le Synode a décidé que toute personne qualifiée pouvait présider des services funèbres, sans être au préalable prédicatrice ou prédicateur laïque reconnu par notre Eglise.

Le Conseil synodal attendait une demande pour la mise en place d'une procédure d'accréditation.

Une seule personne s'est dite intéressée au cours de l'année écoulée et a bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Elle a depuis renoncé à poursuivre sa démarche, pour raisons familiales.

Voici les mesures préconisées par le Conseil Synodal :

#### Prérequis :

La personne qui désire être habilitée à célébrer des services funèbres dans l'EREN adressera une lettre motivée au Conseil synodal accompagnée de :

- Lettre de recommandation de son Conseil paroissial
- Curriculum vitae et documents usuels.

Puis, il est prévu un entretien avec un conseiller synodal et le RRH

#### Formation exigée :

- Formation théologique de base reconnue, OPF ou équivalente, peut être suivie en parallèle avec une formation spécifique mise en place par l'EREN

#### Formation spécifique demandée par l'EREN:

- Formation à la prédication (prise de parole en public, enjeux de la prédication)
- Formation d'une journée ou de 2 demi-journées, sur le service funèbre (de l'accompagnement de la famille à la célébration du service.
- Pratique formative d'une année avec un ministre expérimenté, sur le modèle de ce qui est proposé aux stagiaires diacres et pasteurs. Cette pratique comprend une semaine de permanence dans la paroisse, supervisée par un des ministres.

Un bref rapport final est demandé au laïc en formation et au ministre.

Une participation financière de la Caisse Centrale est envisageable.

#### Validation

A l'issue de ce parcours formatif, un entretien d'évaluation a lieu avec un Conseiller synodal, le RRH.

Sur le préavis de la conseillère synodale/du conseiller synodal et du/de la RRH, le Conseil synodal valide ou non la formation.

En validant la formation, le Conseil synodal reconnaît le ministère particulier de cette personne.



Une convention de collaboration est établie entre le Conseil paroissial et la personne, pour une période déterminée, renouvelable; une délégation pastorale est accordée par le Conseil synodal. La personne est défrayée selon les tarifs en vigueur dans le service des remplacements de l'EREN. La personne peut également faire partie du groupe du service de remplacement de l'EREN.

Par analogie avec les ministres dans les 5 premières années de leur ministère, une supervision est demandée aux laïcs célébrant des SF, selon une fréquence ajustée à l'activité.

Une personne ayant suivi la formation de prédicateur laïc doit également suivre le processus de formation ci-dessus.

En conclusion : la possibilité donnée par le Synode d'autoriser des laïques à présider des services funèbres n'a pas rencontré un grand succès jusqu'à présent.

Si l'idée est généreuse, est-elle réaliste ?

D'aucuns pensent que la barre est placée très haut, voire trop haut. Cependant, accompagner une famille endeuillée et présider un service funèbre sont des actes qui demandent savoir-faire et savoir-être, en plus d'un discernement biblique et théologique. Les ministres, diacres et pasteurs, sont formés longuement et avec attention à la célébration des services funèbres.

Si l'EREN souhaite maintenir la qualité de ses services, une formation adéquate est incontournable, ainsi que le discernement dans l'attribution de la délégation pastorale.

Le Conseil Synodal espère donc des candidatures, et mettra tout en œuvre pour que bientôt des laïques puissent rendre ce service à notre Eglise.

Maintenant soit le Synode demande un rapport plus complet en décembre ou soit ceci suffit et nous envoyons une lettre dans les paroisses pour susciter des vocations. Mais tant qu'il n'y a pas quelqu'un qui se présente pour cette formation, il n'y a pas grand-chose de plus à dire.

**Le président** précise que comme ceci est un rapport d'information oral, il n'y a pas lieu de demander encore un rapport d'information au prochain Synode, par contre c'est très volontiers que les paroisses recevront une circulaire qui serait de grande utilité pour faire ce relais.

**Prière finale par M. Florian Schubert**, pasteur à la paroisse de Neuchâtel.

**Le président** clôt la séance à 16h05.

Neuchâtel, le 08.06.2016

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président  
M. Yves Bourquin

La secrétaire  
Mme Esther Berger

Rappel  
177<sup>e</sup> session du Synode – mercredi 7 décembre 2016 à Montmirail